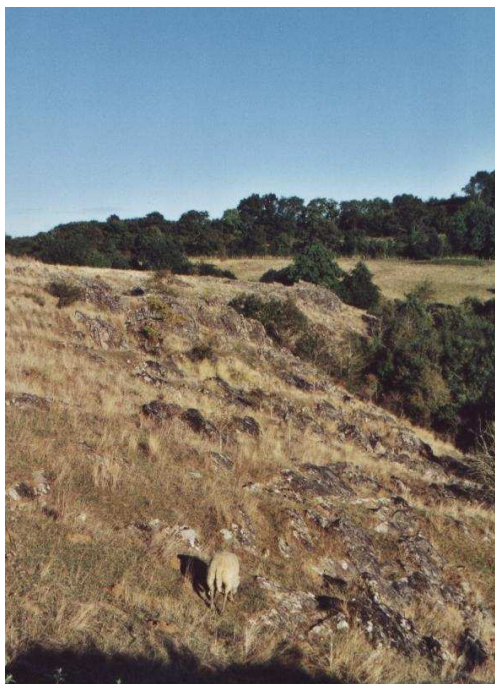


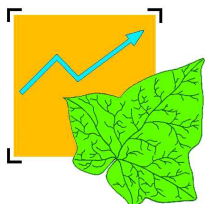


DOCUMENT D'OBJECTIFS DU RUISSEAU DU MAGNEROLLES SITE NATURA 2000 N° 42 / FR 5400444

VOLUME DE SYNTHÈSE



Version : Janvier 2005



CERA-Environnement

Centre d'Etude et de Recherche Appliquée en Environnement
Site des Sciences et de la Nature
79360 Villiers-en-Bois
Tél. 05.49.09.79.75 / Fax. 05.49.09.76.52. / Email : cera.env@wanadoo.fr
Site internet : www.cera-environnement.com

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
Directive "Habitats" et réseau NATURA 2000	4
Elaboration du Document d'Objectifs	5
Contenu du Document d'Objectifs	8
 DIAGNOSTIC	 9
Le Ruisseau du Magnerolles : Présentation générale	10
Diagnostic et évaluation du site	11
Diagnostic écologique	11
Diagnostic socio-économique	22
Interactions activités socio-économiques/ patrimoine écologique	25
 OBJECTIFS ET MESURES DE GESTION	 28
Les grands enjeux et objectifs de gestion	29
Les actions de gestion	32
 FICHES ACTION	 35-93

INTRODUCTION

Directive "Habitats" et réseau NATURA 2000

**Elaboration du Document d'Objectifs du
Ruisseau du Magnerolles**

**Déroulement administratif de l'étude et
processus de concertation**

**Déroulement technique de l'étude et
méthode de travail**

**Contenu du Document d'Objectifs du
Ruisseau du Magnerolles**

DIRECTIVE HABITATS ET RESEAU NATURA 2000

↳ Inspirée de la Convention de Berne dont on pourrait considérer qu'elle est l'application communautaire, la Directive Habitats a pour objectif de « **contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage** » (Art.2.1.) dans les Etats membres.

Elle contribue à « **l'objectif général de développement durable (préambule)** », ceci « **en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales** » (préambule).

De plus, « **le maintien de cette biodiversité peut (...) requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines (préambule)** », de ce fait la directive n'envisage en aucun cas la création de sanctuaires de nature d'où l'homme serait exclu.

↳ Afin d'assurer « **le maintien ou (...) le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des types d'habitats** » (Art.3.1.) concernés par les Annexes I et II de la directive, « **un réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation, dénommé « NATURA 2000 », est constitué** » (Art.3.1.).

↳ « **Pour les zones spéciales de conservation, les Etats membres établissent les mesures de conservation nécessaires impliquant, le cas échéant, des plans de gestion appropriés** » (Art.6.1.). La version française de ce plan de gestion est appelée Document d'Objectifs. Ce document est élaboré en privilégiant l'approche locale, le partenariat étroit avec les acteurs locaux.

Parallèlement à la définition des mesures de gestion, la Directive Habitats prévoit que « **tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative (...) fera l'objet d'une évaluation appropriée de ces incidences sur le site** » (Art.6.3.).

↳ Pour réaliser la gestion des sites abritant des types d'habitats et/ou des espèces prioritaires, la directive prévoit la mise en place d'un « **cofinancement** » (Art.8.1.) Europe-Etat.

↳ « **Les Etats membres assurent la surveillance de l'état de conservation des espèces et habitats naturels** » (Art.11.). Le Document d'Objectifs prévoit un suivi écologique régulier (habitats et espèces) et un suivi des mesures de gestion sur le site.

La Directive Habitats a été transposée en droit français par la Loi du 30/01/2001 qui se décline en deux décrets : le décret du 08/11/2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le Code Rural, et le décret du 20/12/2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le Code Rural.

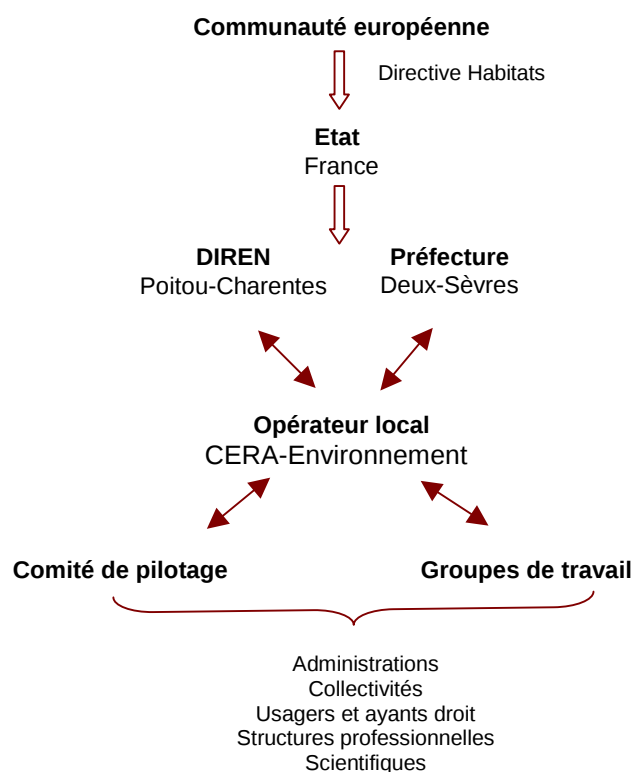
Le présent Document d'Objectifs relatif au Ruisseau du Magnerolles s'inscrit dans le cadre général de la Directive Habitats et du réseau NATURA 2000. Il définit, avec l'ensemble des partenaires concernés, les objectifs et mesures de gestion du site, une estimation du coût des principales actions et une évaluation régulière de l'état de conservation des habitats et espèces.

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU RUISSEAU DU MAGNEROLLES

Déroulement administratif de l'étude et processus de concertation

La réalisation du Document d'Objectifs du Ruisseau du Magnerolles est passée par une phase de concertation primordiale et indispensable avec les différents partenaires et acteurs locaux, suivant un plan de concertation précis.

ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE DE L'ETUDE



LES ORGANES DE REFLEXION

L'opérateur local, le bureau d'études CERA-Environnement, est mandaté par l'Etat pour réaliser le Document d'Objectifs. Il conduit l'étude et anime la réflexion. Il est en charge de tous les aspects financiers, administratifs, techniques et de communication autour du projet, conformément au cahier des charges établi par le Préfet.

Le Comité de Pilotage local réunit des représentants (28) des administrations, des collectivités, des usagers et ayants droits, des structures socio-professionnelles, des scientifiques. Sous l'autorité de Monsieur le Préfet de Département, le comité de pilotage a pour rôle d'examiner, d'amender et de valider les propositions faites par l'opérateur. Il s'est réuni 3 fois. La composition de ce comité a été fixée par un arrêté préfectoral en date du **8 Mars 2000**.

Différents **groupes de travail** thématiques ont été constitués afin de réfléchir en comité plus restreint à une problématique précise : diagnostic écologique, diagnostic socio-économique, gestion et usages. Ces groupes de travail étaient composés de représentants des collectivités, des administrations, des partenaires techniques et scientifiques... 5 réunions en groupe ont eu lieu en 2000, 2001 et 2003.

CALENDRIER DES RENCONTRES

Lancée au printemps de l'année 2000, la réalisation du Document d'objectifs du site du Ruisseau du Magnerolles s'est déroulée jusqu'en été 2001 (première version du DOCOB). Après une longue interruption, elle a repris début 2003. Ci-dessous sont présentées les différentes phases, réunions, rencontre et étapes-clefs, ayant conduit à la réalisation du DOCOB. Les échanges téléphoniques et électroniques ont été nombreux mais ne peuvent figurer ici.

- **8 Mars 2000** : arrêté préfectoral portant création du Comité de Pilotage
- **9 Mars 2000** : visite de terrain avec le Secrétaire Général de la Préfecture et les services de l'état
- **29 Mars 2000** : 1^{ère} réunion d'installation du Comité de Pilotage à la Préfecture de Niort
- **30 Mars 2000** : rencontre avec Monsieur le Maire de Soudan
- **Mars à Juin 2000** : travail de terrain pour le diagnostic écologique
- **28 Juin 2000** : sortie de terrain avec le CSP pour inventaires faunistiques
- **17 et 18 Juillet 2000** : inventaires piscicoles et astacicoles par le CSP
- **Juillet-Août 2000** : compléments au diagnostic écologique
- **21 Septembre 2000** : réunion de travail avec secrétaire général de la Préfecture
- **27 Septembre 2000** : rencontre avec Mr le Maire de Nanteuil et visite au service du Cadastre
- **28 Septembre 2000** : réunion de travail sur la faune et la flore du site avec Eric CONSTANTIN (DSNE) puis sur les oiseaux avec Xavier FICHET (GODS)
- **18 Octobre 2000** : réunion de travail avec Mr HOMMEAU (CRPF Poitou-Charentes) sur les aspects forestiers du site
- **fin Octobre 2000** : rédaction du 1^{er} rapport intermédiaire
- **27 Novembre 2000** : 2^{ème} réunion du Comité de Pilotage à la Mairie de Nanteuil
- **19 Décembre 2000** : premières réunions des deux groupes de travail
- **08 Janvier 2001** : réunion d'information sur les CTE pour les agriculteurs du site par la FDSEA
- **06 Février 2001** : lancement d'une étude diagnostique sur l'assainissement individuel sur le Bassin versant par le SMC «Haut Val de Sèvre et Gâtine»
- **07 Février 2001** : secondes réunions des deux groupes de travail
- **22 Février 2001** : visite sur le terrain avec 3 représentants des pêcheurs et 1 représentant du CRPF Poitou-Charentes pour voir les aménagements possibles dans le ruisseau et sur les berges
- **23 Février 2001** : réunion de travail avec 2 représentants de la Direction Régionale d'Exploitation d'ASF pour le problème des rejets issus de l'A10
- **23 Février 2001** : réunion de travail à la DDAF (Mme MARCHAND) au sujet de l'assainissement collectif du Bourg de Soudan
- **28 Février 2001** : réunion de travail avec le service environnement du Conseil Général des Deux-Sèvres au sujet de l'assainissement, des haies, de l'eau et autres actions possibles
- **Février-Avril 2001** : diagnostic socio-économique
- **09 Mars 2001** : visites individuelles auprès de 4 agriculteurs du site ayant engagé une démarche CTE + visite de terrain pour compléments
- **29 Mars 2001** : réunion de travail avec un groupe d'élèves du BTS GPN de Melle travaillant sur le site
- **29 Mars 2001** : rencontre avec les dirigeants de la Société Pamproeuf qui exploite la partie haute du site
- **28 Avril 2001** : 1^{er} accident chimique sur le ruisseau du Magnerolles avec mortalité d'écrevisses signalée par les pêcheurs. Lancement d'une enquête par le CSP.
- **Avril-Mai 2001** : définition des objectifs et mesures (2nd rapport intermédiaire)
- **Juillet 2001** : rédaction du DOCOB et 2^{ème} accident chimique sur le ruisseau
- **15 Août 2001** : envoi du DOCOB à la DIREN et aux membres du CSRPN
- **12 Septembre 2001** : examen du DOCOB par le CSRPN
- **mi Septembre 2001** : constat par le CSP de la quasi disparition des écrevisses sur un site témoin
- **20 Décembre 2001** : remise des conclusions du CSRPN et de la DIREN sur le DOCOB (homologué sous réserve de certains compléments)
- **13 Février 2002** : 3^{ème} réunion du Comité de Pilotage : remise en consultation du site
- **été 2002** : constat par le CSP de la disparition de la population d'écrevisses à pattes blanches
- **Mars 2003** : relance de la procédure par la DIREN, mutation CTE / CAD
- **Mai 2003** : mise à jour occupation du sol sur périmètre étendu
- **11 Juin 2003** : réunion de relance et actualisation du processus
- **05 Novembre 2004** : 4^{ème} réunion du Comité de Pilotage : validation du DOCOB

Déroulement technique de l'étude et méthode de travail

L'élaboration du Document d'Objectifs s'est déroulée en plusieurs phases successives :

La réalisation des **inventaires écologiques** (habitats, faune, flore) et du **diagnostic socio-économique** (aspects fonciers, usages, ...),

L'**analyse de ces inventaires** : définitions de l'intérêt écologique du site, des menaces pesant sur les milieux naturels et en priorité sur les espèces d'intérêt communautaire, des enjeux socio-économiques, ...

La **définition des objectifs et des mesures de gestion**, au regard de l'analyse des contextes écologiques et socio-économiques,

L'**élaboration d'un calendrier d'intervention** et l'**estimation des coûts** de la gestion du site,

La proposition d'un **suivi écologique** et d'un **suivi des mesures de gestion**.

CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU RUISSEAU DU MAGNEROLLES

Le Document d'Objectifs se présente en trois parties :

○ Un volume de synthèse intitulé « **Document d'Objectifs du Ruisseau du Magnerolles : volume de synthèse** » dans lequel sont présentés les objectifs de gestion et le plan d'actions, élaborés en concertation avec les partenaires. Les diagnostics écologiques et socio-économiques sont présentés de façon synthétique sous forme de fiches et de cartes thématiques.

C'est l'outil de référence et d'aide à la décision pour les acteurs du site.

○ Un second volume appelé « **Document d'Objectifs du Ruisseau du Magnerolles : le diagnostic écologique et socio-économique** » intègre les diagnostics écologiques et socio-économiques détaillés issus du travail amont d'inventaire.

Il constitue la référence scientifique et technique qui servira ultérieurement pour le suivi de la mise en œuvre du Document d'Objectifs.

○ Une annexe intitulée « **Document d'Objectifs du Ruisseau du Magnerolles: le recueil des éléments administratifs et techniques** » qui rassemble tous les documents administratifs, techniques et de communication réalisés au cours de la rédaction du Document d'Objectifs (comptes-rendus de réunions, articles de presse, documents de travail, ...).

DIAGNOSTIC

Le Ruisseau du Magnerolles : Présentation générale

Contexte du site

Périmètre du site

Le Ruisseau du Magnerolles : Diagnostic et évaluation

Diagnostic écologique

Habitats naturels d'intérêt communautaire

Habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Autres espèces patrimoniales

Etat de conservation des habitats et espèces

Diagnostic socio-économique

Caractéristiques du territoire traversé

Les activités économiques sur le site

Les activités sociales et de loisirs

Le Ruisseau du Magnerolles : Interactions activités socio-économiques – patrimoine écologique

LE RUISSEAU DU MAGNEROLLES

PRESENTATION GENERALE :

Contexte du site :

Le ruisseau de Magnerolles est un modeste affluent du bassin amont de la Sèvre Niortaise, qu'il rejoint rive droite en amont de St-Maixent (alt. 59 m) dans les Deux-Sèvres, en bordure Ouest du seuil du Poitou. Issu d'un complexe de petites sources situées près du Bois de Soudan (l'Ussauidière, alt. 175 m), il s'étale sur près de 10 km de long en recevant une dizaine de petits affluents plus ou moins permanents totalisant environ 7 km, et draine un bassin versant de 19 km².

D'abord assez lent sur sa partie amont, où il traverse un plateau cultivé sur environ 5 km, il devient ensuite beaucoup plus rapide en-dessous de Soudan, où il s'encaisse et devient franchement torrentiel sur environ 4 km. A son arrivée dans la plaine de la Sèvre, il reprend un cours plus calme sur le dernier kilomètre. C'est sa partie torrentielle qui fait la particularité de ce ruisseau, tant du point de vue paysager (vallée encaissée contrastant avec le plateau et la plaine cultivés) qu'écologique, puisque c'est là que se localise en effet la plus grosse population d'écrevisses à pattes blanches de la région. Connue de longue date, celle-ci est suivie de près par le CSP depuis près de 15 ans mais aussi par des chercheurs de l'Université de Poitiers depuis peu. On y connaît aussi une petite population de chabots, et les affleurements rocheux de cette partie encaissée sont classés en ZNIEFF du fait de la présence d'espèces végétales rares.

Le ruisseau de Magnerolles, avec sa faible profondeur (20-40 cm), et son fond de graviers et blocs, véhicule une eau bien oxygénée, riche en calcium et peu chargée en nitrates. Son fonctionnement hydraulique n'est pas classique, car il est alimenté principalement par des sources latérales à débits variables, et franchit deux failles géologiques qui sont le siège d'une infiltration apparemment conséquente. On observe alors une succession d'apports et de pertes qui, en fonction de la pluviométrie et de la température, donnent au ruisseau un aspect variable, avec une alternance de parties en eau et à sec.

Ce fonctionnement particulier du ruisseau est à l'origine d'une fragilité qui s'est accrue ces dernières décennies. Celle-ci est apparue de façon flagrante lors de l'été 1990, où la chaleur et le manque de pluie ont provoqué un assèchement sévère de la zone à écrevisses, induisant une mortalité massive et jamais vue auparavant. Cet épisode malheureux a montré que des conditions climatiques exceptionnelles pouvaient décupler les effets de certaines modifications intervenues dans le paysage environnant : disparition de surfaces prairiales au profit de cultures, développement de cultures laissant les sols nus en hiver, arrachage de haies et agrandissement des parcelles, drainage et irrigation sont autant d'éléments jouant sur le stock d'eau du sol et sur l'alimentation du ruisseau en été. La crise de 1990 a été un révélateur qui a motivé la prise d'un arrêté préfectoral de protection de biotope en 1995 sur la totalité du bassin versant du ruisseau.

Malgré cette protection, la fragilisation de ce ruisseau se poursuit, avec des teneurs grandissantes en nitrates et pesticides, des problèmes de colmatage des fonds et d'érosion...Natura 2000 est une occasion de réduire ces menaces et d'apporter un nouveau soutien à ce ruisseau et à la vie qu'il donne à cette belle vallée

Périmètre du site :

Initialement, seule une bande de 10 mètres de large de part et d'autre de l'axe du ruisseau et de ses affluents sur toute leur longueur constituait le périmètre d'étude (66 hectares). Après la réalisation du diagnostic du site, il s'est avéré que ce périmètre était insuffisant pour garantir la conservation du site, et une extension à tout le bassin versant a été proposée. Suite à la remise en consultation, quelques portions minimales de ce périmètre ont été retirées sur avis des communes. Le périmètre actuel est donc le bassin versant dans une version légèrement réduite

LE RUISSEAU DU MAGNEROLLES

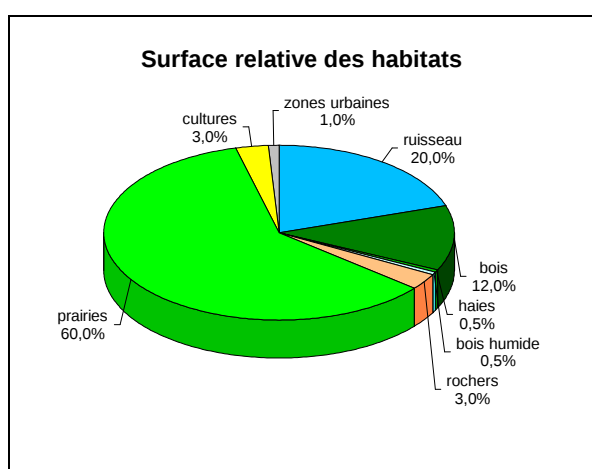
DIAGNOSTIC ET EVALUATION DU SITE :

Diagnostic écologique

LE RUISSEAU DU MAGNEROLLES : UN PATRIMOINE REMARQUABLE RECONNU

La richesse du site est liée principalement à la qualité des habitats aquatiques du ruisseau et de ses annexes hydrauliques, mais aussi aux boisements et affleurements rocheux présents. C'est typiquement un site à «habitats d'espèces», assez peu diversifié mais à forte spécificité.

- ✓ le site se partage entre 8 grands habitats :



- ✓ Près de 140 espèces animales y ont été recensées :

Oiseaux : 55 dont 5 espèces de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux
Mammifères : 15 dont 1 espèce de l'Annexe 2 de la Directive Habitat
Reptiles : 4 dont 2 espèces de l'Annexe 4 de la Directive Habitat
Amphibiens : 8 dont 3 espèces de l'Annexe 4 de la Directive Habitat
Poissons : 10 dont 1 espèce de l'Annexe 2 de la Directive Habitat
Crustacés : 1 espèce de l'Annexe 2 de la Directive Habitat
Orthoptères : 14
Papillons : 17
Libellules : 11 dont 1 espèce de l'Annexe 2 de la Directive Habitat
Coléoptères : 3 espèces de l'Annexe 2 de la Directive Habitat

○ Les affleurements rocheux du secteur des Tines de Chobert sont connus de longue date des botanistes de la région : c'est là que Bernard SOUCHE, auteur de la Flore du Haut-Poitou, y a découvert en 1909 une petite fougère qui porte depuis son nom (*Asplenium souchéi*). Depuis, le site est visité régulièrement par les botanistes de la région et d'ailleurs, qui y ont découvert plusieurs espèces rares, d'affinité méditerranéenne ou montagnarde. Décrite en détail dès 1969 par Gaston BONNIN, la zone (2 ha) est devenue la **ZNIEFF n°245** en 1980. En outre, le Ruisseau du Magnerolles et son bassin versant (1800 ha) ont fait l'objet d'un **Arrêté de protection de Biotope** en date du 28 Juin 1995, pour assurer la conservation de sa population d'écrevisses à pattes blanches.

o Le site NATURA 2000 du Ruisseau du Magnerolles abrite **2 habitats d'intérêt communautaire** dont 1 **prioritaire** (annexe I de la Directive Habitats) et **14 espèces animales d'intérêt communautaire** (annexe II et IV de la Directive Habitats).

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

o 2 habitats d'intérêt communautaire ont été répertoriés :

Code NATURA 2000	Code Corine Biotopes	Intitulé
8220	62.2	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses (siliceuses)
91^{E0}	44.33	Forêt alluviale à aulnes et frênes

o Remarque :

Les ripisylves à aulnes et frênes (code Corine 44.33) rencontrées sur le site sous forme d'une bande étroite ou d'un corridor peuvent être considérées comme une forêt alluviale à aulnes et frênes (habitat d'intérêt communautaire **91E0**) résiduelle. Cet habitat est présent sur l'ensemble du linéaire des cours d'eau du site, dans un état sanitaire variable. Une forme plus typique et non linéaire est aussi présente dans une petite dépression inondable.

Nous avons considéré la ripisylve comme **habitat d'intérêt communautaire potentiel**, l'intégration des ripisylves dans l'habitat type "forêts alluviales" est néanmoins sujette à discussion. Cet habitat peut cependant constituer un habitat d'espèce pour l'écrevisse à pattes blanches (racines) ou la Rosalie des Alpes (annexe II de la Directive Habitats).

L'habitat 3260 de « végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaies », signalé dans le formulaire initial, n'a pas été observé sur le site. Il n'est pas exclu cependant que cet habitat puisse exister très ponctuellement.

Nom de l'habitat : Végétation chasmophyte des pentes rocheuses

Code NATURA 2000 : 8220

Code CORINE BIOTOPE : 62.2 + 62.4

Syntaxon phytosociologique :

alliance de l' *Asplenio billotii-Umbilicion rupestris*

Statut :

Habitat d'intérêt communautaire de l'annexe I
Espèces protégées au niveau régional



Définition, caractéristiques stationnelles

Cet habitat est caractérisé par une végétation pionnière qui s'installe dans les fissures des parois sur corniches rocheuses. Les fissures permettent le développement d'un sol très mince colonisé par une flore originale rupicole (adaptée au substrat rocheux). Cette flore est diversifiée (fougères) et varie selon les conditions d'éclairement et d'hygrométrie.

On rencontre deux communautés sur les parois rocheuses :

- ⇒ 62.2 – Végétation des falaises continentales siliceuses
- ⇒ 62.4 – Végétation lichénique sur falaises continentales dénudées

Représentativité sur le site NATURA 2000 :

Faible (< 1%)- Cet habitat forme des tâches au niveau des affleurements rocheux du secteur des Tines de Chobert (environ 2 hectares)

Répartition sur le site

Cet habitat est très localisé à de petites surfaces intercalées entre des pelouses sèches sur le haut et les flancs de la vallée au niveau des Tines de Chobert

Etat de conservation

Assez Bon

Exigences (+)

- ⇒ Non - intervention
- ⇒ Pauvreté en éléments nutritifs
- ⇒ Conditions héliophiles (éclairage) pour certaines espèces

Menaces (-) :

- ⇒ Surfréquentation (piétinement)
- ⇒ Décapage du sol au niveau des rochers (escalade)
- ⇒ Enrichissement du sol (déchets...)
- ⇒ Ombrage consécutif à l'extension trop forte des fourrés ou des boisements

Nom de l'habitat : Bois résiduels de frênes et aulnes des rivières à eaux lentes *

Code NATURA 2000 : 91E0

Code CORINE BIOTOPE : 44.33

Syntaxon phytosociologique : alliance de l'*Alno-padion*



Statut :

Habitat d'intérêt communautaire
prioritaire et potentiel de l'annexe I

Définition, caractéristiques stationnelles

Cet habitat correspond à des boisements riverains des cours d'eau sur sol périodiquement inondé par les crues. Ce dernier présente l'aspect d'une ripisylve, autrement dit une galerie ou un corridor boisé dominé par le frêne commun, le chêne pédonculé et l'aulne glutineux en bordure des cours d'eau sur sol hydromorphe.

Représentativité sur le site NATURA 2000 :

Faible, <1 %

Répartition sur le site

Cet habitat est présent sur presque tout le linéaire de cours d'eau du site NATURA 2000 (environ 3 ha). On le trouve aussi sous la forme d'un petit boisement (5 ha) non linéaire à faible distance du cours d'eau dans une dépression humide du secteur de Chausseroy

Etat de conservation

Moyen à mauvais

Le boisement ripicole présente un état plutôt médiocre dans l'ensemble, soit par manque d'entretien (envahissement par d'autres formations) soit par action du bétail (localisé) ou des pratiques agricoles riveraines.

Exigences (+)

- ⇒ Entretien des berges
- ⇒ Elagage et coupe des arbres de la ripisylve
- ⇒ Enlèvement des encombres

Menaces (-) :

- ⇒ Hypereutrophisation de l'eau (enrichissement en nitrates)
- ⇒ Ralentissement de l'écoulement (encombres, colmatage du lit)
- ⇒ Maladies (parasitose, champignons)
- ⇒ Populiculture intensive, défrichement
- ⇒ stress hydrique (étiage prononcé, sécheresse)
- ⇒ Non entretien de la berge et des ripisylves

HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

○ Le site NATURA 2000 de la Ruisseau du Magnerolles présente un intérêt faunistique très marqué du fait notamment de la présence de la plus belle population connue d'écrevisse à pattes blanches de Poitou-Charentes. **7 espèces animales d'intérêt communautaire inscrites à l'Annexe II** de la Directive Habitats ont été observées :

- ⇒ **L'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)**
- ⇒ **Le Chabot (*Cottus gobio*)**
- ⇒ **L'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*)**
- ⇒ **Le Lucane Cerf-volant (*Lucanus cervus*)**
- ⇒ **La Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*)**
- ⇒ **Le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*)**
- ⇒ **Le Grand Murin (*Myotis myotis*)**

Nom français : Ecrevisse à pattes blanches

Nom latin : *Austropotamobius pallipes*

Classe : Crustacés

Famille : Astacidés

Statut :

**Annexe II de la Directive
Habitats**

Espèce vulnérable en France et
dans le monde



Morphologie – Biologie – Ecologie :

C'est un crustacé, d'environ 10 à 15 cm de long, au corps allongé et aplati reconnaissable à son rostre triangulaire et à sa crête peu marquée et non dentelée. Cette écrevisse nage mal et se déplace en marchant sur le fond. Elle chasse de nuit diverses proies animales ou végétales (petits invertébrés, végétaux terrestres et aquatiques, matière organique en décomposition, ...). La reproduction a lieu de septembre à novembre, la femelle pondant entre 50 et 300 œufs qu'elle aura porté pendant 6 mois sous son abdomen.

- Elle occupe les eaux fraîches, bien oxygénées et peu profondes. Elle recherche les obstacles pour se cacher : racines, branchages, pierres, ...).

Localisation sur le site NATURA 2000 :

Le Magnerolles héberge une des plus belles populations de la région, avec des densités atteignant 2-5 inds au m² et un effectif total de plusieurs milliers. L'espèce est présente pratiquement depuis l'embouchure dans la Sèvre à Pallu jusqu'au pont de Soudan en amont. Après avoir subi 2 accidents importants en 2001, la population semblait éteinte en 2002.

Facteurs favorables :

Maintien d'une bonne qualité physico-chimique de l'eau
Maintien d'un habitat au substrat diversifié riche en caches et abris
Préservation de la fonctionnalité des hydrosystèmes

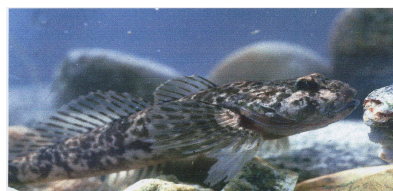
Facteurs défavorables :

Pollutions organiques, chimiques, bactériennes et thermiques des eaux de diverses origines (agricoles, industrielles, assainissement, plans d'eau)
Eutrophisation de l'eau
Modification des habitats (sédimentation, coupe de la ripisylve...)

Nom français : **Chabot**
 Nom latin : ***Cottus gobio***

Classe : Ostéichtyens
 Famille : Cottidés

Statut :
 Annexe II de la Directive Habitats



Source : CSP

Morphologie – Biologie – Ecologie :

C'est un poisson, d'environ 10 à 15 cm de long, au corps en forme de massue reconnaissable à sa tête large et aplatie avec les yeux hauts placés. Le Chabot nage mal et reste sur le fond. Il chasse de nuit diverses proies animales (petits invertébrés, fraies et alevins de poissons, ...). La reproduction a lieu de mars à mai, la femelle pondant entre 100 et 500 œufs qu'elle colle sous les pierres.

- **Il occupe les eaux fraîches, bien oxygénées et peu profondes. Il recherche les obstacles pour se cacher : racines, branchages, pierres, ...).**

Localisation sur le site NATURA 2000 :

L'espèce est signalée régulièrement dans les pêches électriques du CSP surtout dans la partie aval. Des pêcheurs et riverains la connaissent aussi plus en amont vers les prairies de Soudan. La population semble assez réduite.

Facteurs favorables :

Maintien d'une bonne qualité physico-chimique de l'eau
 Maintien d'un habitat au substrat diversifié riche en caches et abris
 Préservation de la fonctionnalité des hydrosystèmes

Facteurs défavorables :

Pollutions organiques, chimiques, bactériennes et thermiques des eaux de diverses origines (agricoles, industrielles, assainissement, plans d'eau)
 Eutrophisation de l'eau
 Modification des habitats (sédimentation, coupe de la ripisylve...)

Nom français : **Agrion de Mercure**
 Nom latin : ***Coenagrion Mercuriale***

Classe : Insectes
 Famille : Coenagrionidés

Statut :
 Annexe II de la Directive Habitats
 Protection nationale
 Espèce en danger en France
 Espèce vulnérable au monde



(source : D'AGUILAR J., J.-L. DOMMANGET et R. PRECHAC, 1985.

Morphologie – Biologie – Ecologie :

C'est une petite libellule, dont le mâle présente un abdomen, bleu-clair tacheté de noir, caractéristique. L'adulte et la larve sont carnivores et chassent activement divers arthropodes, en milieu aérien pour l'adulte et sous l'eau pour la larve. Les adultes sont présente de mai à août, période durant laquelle a lieu la reproduction, la femelle pondant ses œufs dans les tiges des végétaux aquatiques.

- **Elle occupe les eaux courantes, bien oxygénées, ensoleillées, oligo- à mésotrophes, à faible débit, sources, suintements.**

Localisation sur le site NATURA 2000 :

L'espèce est présente en petites populations (qqs individus à dizaines) disséminées principalement sur la partie haute de petits écoulements tels que celui qui vient de la source de Vignauderie vers les Tines de Chobert..

Facteurs favorables :

Maintien d'une bonne qualité physico-chimique de l'eau
 Maintien d'un habitat favorable (eaux courantes, ensoleillement, végétation aquatique, ...)
 Préservation de la fonctionnalité des hydrosystèmes

Facteurs défavorables :

Pollutions organiques, chimiques, bactériennes et thermiques des eaux de diverses origines (agricoles, industrielles, assainissement, plans d'eau)
 Eutrophisation de l'eau
 Modification des habitats (ombrage, dévégétalisation, ...)

Nom français : **Lucane cerf-volant**
Nom latin : ***Lucanus cervus***

Statut :
Annexe II de la Directive Habitats

Classe : Insectes
Famille : Lucanidés



Morphologie – Biologie – Ecologie :

Il s'agit du plus grand coléoptère d'Europe avec une taille variant de 25 à 50 mm de long pour les femelles et 35 à 85 mm pour les mâles. Le corps est de couleur brun-noir. Le mâle porte une paire de mandibule brun-rouge de taille variable rappelant les bois de cerf .

L'habitat larvaire du lucane est le système racinaire de souches ou d'arbres dépérissants. L'espèce a une prédilection pour les chênes. La période de vol des mâles adultes est relativement courte, aux alentours d'un mois, durant la période estivale. Les adultes ont une activité crépusculaire et nocturne.

Localisation sur le site NATURA 2000 :

L'espèce n'a pas été recherchée de manière spécifique sur le site, où elle s'est toutefois avérée présente au moins dans le secteur des Tines de Chobert. De nombreux boisements et haies du site lui sont favorables et l'espèce est bien connue des riverains.

Facteurs favorables :

⇒ Maintien des arbres morts ou dépérissants dans les haies (espaces agricoles) et les boisements

Facteurs défavorables :

⇒ Disparition des arbres dépérissant dans les pratiques sylvicoles actuelles
 ⇒ Elimination des haies bocagères

Nom français : **Rosalie des Alpes**

Nom latin : *Rosalia alpina*

Classe : Insectes

Famille : Cérambicidés

Statut :

Annexe II et IV de la Directive Habitats

Protection nationale

Espèce vulnérable en France et dans le monde



Morphologie – Biologie – Ecologie :

C'est un coléoptère, d'environ 15 à 40 mm de long, au corps allongé bleu tacheté de noir. L'adulte apparaît entre juin et août, il s'observe en journée surtout près des arbres sur lesquels il se nourrit (feuilles, sève). Les oeufs sont pondus sur le bois mort ou sénescant, la larve se nourrissant du bois de plusieurs espèces d'arbres, notamment hêtre, frênes, peupliers et saules.

- Elle occupe les formations boisées présentant de vieux arbres (bois, haies, ripisylves).

Localisation sur le site NATURA 2000 :

Des larves et galeries de cette espèce ont été trouvées sur des couches de frênes dans le secteur des Tines de Chobert. L'espèce est particulièrement discrète, mais elle est potentiellement présente sur l'ensemble du linéaire de boisement (ripisylves ou haies) présentant des essences de bois blanc (frênes, saules, peupliers).

Facteurs favorables :

Maintien des vieux arbres et des formations boisées les abritant (ripisylves, haies, bois)

Recolonisation naturelle et/ou plantation de formations boisées (ripisylves, haies)

Facteurs défavorables :

Destructions des formations boisées (ripisylves, haies)
Elimination des arbres morts et sénescants

Nom français : **Grand Capricorne**

Nom latin : *Cerambyx cerdo*

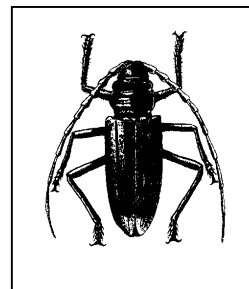
Classe : Insectes

Famille : Cérambicidés

Statut :

Annexe II et IV de la Directive Habitats

Protection nationale



Morphologie – Biologie – Ecologie :

C'est la plus grande espèce de capricorne en France, avec un corps allongé noir brillant et des antennes plus longues que le corps. L'adulte est rarement observé, tandis que ses larves xylophages laissent de larges galeries dans le bois d'arbres âgés voire de charpente. Il semble avoir une certaine préférence pour le bois de chêne, notamment les sujets isolés.

- Il occupe les secteurs présentant de vieux arbres notamment des chênes (bois et haies).

Localisation sur le site NATURA 2000 :

L'espèce a été contactée (galeries larvaires) sur un vieux chêne du Hameau de Rigaudon en amont du pont de Soudan. Elle est probablement présente ailleurs sur le site en faible nombre dans des boisements et haies à arbres âgés.

Facteurs favorables :

⇒ Maintien des arbres morts ou dépérissants dans les haies (espaces agricoles) et les boisements

Facteurs défavorables :

⇒ Disparition des arbres dépérissant dans les pratiques sylvicoles actuelles
 ⇒ Elimination des haies bocagères

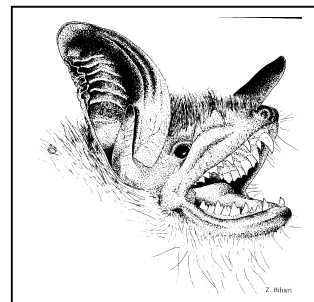
Nom français : **Grand Murin**

Nom latin : *Myotis myotis*

Classe : Mammifères

Famille : Vespertilionidés

Statut :
Annexe II et IV de la Directive Habitats
 Protection nationale

**Morphologie – Biologie – Ecologie :**

Il s'agit d'un chiroptère d'assez grande taille (envergure 35-43 cm), largement répandu en Europe, qui chasse d'un vol plutôt lent le long des lisières et sur les prairies, où il capture de gros insectes (coléoptères, criquets) parfois au sol. Il se reproduit en colonies de taille modeste dans les combles de bâtiments ou les grottes et hiberne avec d'autres espèces dans des sites souterrains.

- Chasse le long des lisières boisées et des haies ainsi qu'au-dessus des prairies et pelouses. Se reproduit probablement dans des bâtiments situés sur le bassin versant.

Localisation sur le site NATURA 2000 :

L'espèce a été contactée en chasse au-dessus des pelouses des Tines de Chobert., riches en proies recherchées par l'espèce, telles que les orthoptères. Il est probable que l'espèce utilise d'autres secteurs prairiaux et qu'elle se reproduise dans des habitations voisines.

Facteurs favorables :

Maintien de surfaces herbeuses riches en insectes
 Maintien de lisières forestières et haies
 Disponibilité en bâtiments tranquilles

Facteurs défavorables :

Mise en cultures des prairies
 Disparition des haies
 Epannage d'insecticides
 Perturbation des gîtes

AUTRES ESPECES PATRIMONIALES REPERTORIEES SUR LE RUISSEAU DU MAGNEROLLES¹

1) Faune

7 Espèces inscrites à l'Annexe IV de la Directive Habitats :

↳ Chiroptères

- ⇒ L'Oreillard (*Plecotus sp.*)
- ⇒ Le Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentonii*)

↳ Reptiles

- ⇒ La Couleuvre verte et jaune (*Coluber viridiflavus*)
- ⇒ Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)

↳ Amphibiens

- ⇒ Le Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*)
- ⇒ La Grenouille agile (*Rana dalmatina*)
- ⇒ Le Triton marbré (*Triturus marmoratus*),

6 Espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux

- ⇒ l'Alouette lulu (*Lullula arborea*)
- ⇒ La Bondrée apivore (*Pernis apivorus*)
- ⇒ Le Busard cendré (*Circus pygargus*)
- ⇒ Le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)
- ⇒ Le Milan noir (*Milvus migrans*)
- ⇒ La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

Autres espèces remarquables

- ⇒ La Genette (*Genetta genetta*) : un des rares carnivores protégés en France, peu commun dans la région
- ⇒ Le Triton alpestre (*Triturus alpestris*) : exceptionnel dans la région, 2 mentions indépendantes à confirmer

2) Flore

Le site abrite **3 espèces protégées au niveau régional** et 4 autres espèces rares dans la région (Gaston Bonnin, 1985- Fiche ZNIEFFn°245).

Nom français	Nom latin	Statut de Protection ¹	Statut de menace ²
Dactylorhize des Charentes	<i>Dactylorhiza elata</i>	R	LRR
Doradille de Billot	<i>Asplenium billotii</i>	R	LRR
Sérapias en cœur	<i>Serapias cordigera</i>	R	LRR
Ciboulette sauvage	<i>Allium schoenoprasum</i>		LRR
Cicendie filiforme	<i>Cicendia filiformis</i>		LRR
Doradille du Nord	<i>Asplenium septentrionale</i>		LRR
Laîche appauvrie	<i>Carex depauperata</i>		LRN, LRR

¹ N : national ; R régional ² LRN = Liste rouge nationale ; LRR = Liste rouge régionale

ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET EUROPEEN

Habitat / Espèce	Présence sur le site	Etat de conservation	Menaces constatées
Habitats			
Forêt alluviale à aulnes et frênes (code 9160)	Ripisylve discontinue et bois localisé (5 ha vers Chausseroy)	Moyen à mauvais	plantations de peupliers assèchement Absence / Excès d'Entretien
Végétation des pentes rocheuses (code 8220)	dispersée sur 2 ha sur les Tines de Chobert	assez bon	enrichissement du sol enfrichement
Espèces de l'annexe 2			
Ecrevisse à pattes blanches	population initiale importante dans la moitié aval Disparue en 2002 ?	assez bon mais fragile	assèchement, colmatage, pollution, eutrophisation, pathogènes
Chabot	petite population dans le tiers inférieur	semble satisfaisant	colmatage, eutrophisation
Agrion de mercure	petites populations localisées sur de très petits affluents	populations fragiles	fermeture des berges, piétinement, eutrophisation, assèchement
Rosalie des alpes Lucane cerf-volant Grand capricorne	présence probablement assez commune dans ripisylve, haies et boisements	semble assez bon	élimination des arbres âgés, insecticides agricoles
Grand Murin	sans doute en faible nombre sur lisières de bois et prairies	inconnu, probablement très localisé	Mise en cultures, insecticides
Espèces de l'annexe 4			
Couleuvre verte et jaune	Localisée sur lisières et côteaux exposés	Assez bon	Mortalité routière
Crapaud accoucheur	Présence dispersée	Semble bon	Bassins béton (parois lisses impossibles à remonter)
Grenouille agile	Abondante, surtout en amont	Bon	Assèchement, mortalité routière
Lézard des murailles	Localisé autour des zones rocheuses et habitations	Bon	
Oreillard sp.	Probablement commun	Semble bon	insecticides
Triton marbré	Localisé en amont	populations fragiles	Comblement de mares
Vespertilion de daubenton	Semble commun, surtout en aval	Semble bon	Réaménagement de ponts (obstruction des fissures)

Diagnostic socio-économique

CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE TRAVERSE

Communes et intercommunalité

○ 4 communes sont concernées de façon très inégale par le bassin versant du Magnerolles :

Commune	% du site	Canton	Arrondissement	Communauté de Communes
Soudan	52	La Mothe St-Héray	Niort	CC Val de Sèvre Pays Mellois
Nanteuil	44	St-Maixent 2	Niort	CC Arc en Sèvre
Fomperron	4	Ménigoute	Parthenay	CC Pays Ménigoutais Pays de Gâtine
Ste-Eanne		St-Maixent 2	Niort	

Le territoire du bassin versant du Magnerolles est particulièrement morcelé du point de vue du découpage administratif, puisqu'il se rattache à pas moins de 3 cantons, 2 arrondissements, 3 communautés de communes et 2 Pays. Ceci reflète bien sa position intermédiaire entre les collines bocagères de Gâtine et la Plaine de Niort, ce qui n'est pas un élément facilitant en terme d'aménagement du territoire ou de dynamique territoriale.

Un contexte rural en évolution

○ L'analyse de l'évolution de la population sur les 4 communes concernées indique une dynamique contrastée entre Nanteuil et les autres communes. Nanteuil forme un gros bourg étendu, nettement plus peuplé que les autres (1514 hab) et en forte expansion. Il est dans la continuité de l'agglomération de St-Maixent, dont il reçoit les influences. Les autres bourgs sont nettement plus petits et moins peuplés (384 pour Soudan), une part notable de leur population se trouvant en habitat dispersé (fermes et hameaux). Sur le bassin versant du Magnerolles, qui exclut les bourgs sauf celui de Soudan, la population compte environ 300 foyers.

Niveau d'équipement des communes

○ Le niveau d'équipement des communes (selon INSEE) concernées est très hétérogène, puisqu'il s'étend d'un niveau 3 à 9 (Soudan et Nanteuil, respectivement). Nanteuil offre un accès plus facile aux services et équipements de l'agglomération de St-Maixent, et accueille davantage de services de santé, d'activités socio-culturelles et d'artisans. Soudan, moins bien dotée de ce point de vue est en revanche mieux située d'un point de vue routier (proximité de l'échangeur A10) mais n'a pas d'assainissement collectif.

○ Les équipements essentiels des communes relativement au développement du site NATURA 2000 sont :

- les voies de communication : 1 axe autoroutier (A10), 1 route Nationale (RN 11) et 1 axe départemental (RD 737) traversent le site, ainsi qu'un axe ferroviaire.

- les possibilités de valorisation touristique : il y a peu de sentiers de randonnée qui traversent le site, et les communes sont plutôt mal pourvues en infrastructures d'hébergement.

LES ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE SITE

o La grande majorité des communes est caractérisée par un contexte économique agricole prépondérant. Il n'y a guère que Nanteuil qui se distingue par davantage d'activités tertiaires et un profil plus urbain.

L'agriculture

o **Plus de 70 % de la superficie totale de l'ensemble du territoire concerné sont utilisés en surface agricole (Surface Agricole Utile)** ce qui révèle un fort dynamisme agricole.

Le secteur est une zone traditionnellement tournée vers un système d'exploitation de type **polyculture-élevage**, qui tend à s'intensifier depuis quelques années. Entre 1979 et 1996, la tendance relevée sur toutes les communes est à l'augmentation de la proportion en terres labourables. On observe alors la modification de l'équilibre "cultures-prairies" par le développement des espaces cultivés. Les cultures se sont développées surtout sur les zones de plateau, alors que les prairies sont encore largement dominantes sur les pentes et les zones de sources.

o Parmi les productions les plus importantes du bassin versant, se placent en tête la **production bovine** et les **productions céréalières**.

o Le secteur agricole de cette zone de bordure de Gâtine a subi les crises agricoles qui ont touché les campagnes françaises depuis plusieurs décennies. L'âge moyen des exploitants s'élève, alors que leur nombre diminue. Parallèlement, on assiste à l'augmentation de la surface des exploitations. Ainsi, **depuis 1988, plus de 30 % des exploitations ont disparu.**

o Face à cette intensification agricole et aux menaces environnementales qui lui sont liées, un **programme agri-environnemental** a été mis en place sur le bassin versant du Magnerolles à partir de 1994. Ce programme avait pour objectif unique « **la reconversion des terres arables en herbages extensifs** », dans un souci de **préservation de la qualité de l'eau.**

23 hectares, répartis sur 4 exploitations, ont bénéficié de cette opération. Trois autres dossiers de demande n'ont pas abouti (source ADASEA Deux-Sèvres).

Les CTE se sont ensuite présentés comme les successeurs de l'OLAE. Début 2001, seulement 5 exploitants du secteur s'étaient manifesté pour engager un contrat, la plupart dans l'objectif de poursuivre les mesures engagées dans le cadre précédent.

L'exploitation forestière

o **Avec environ 800 hectares de bois, le bassin versant du Magnerolles présente un taux de boisement important (> 30 %)**, expliqué en partie par de grands massifs comme le bois de Soudan. Plus de 200 propriétaires se partagent cette surface, la plupart du temps morcelée en très petite propriété. L'exploitation traditionnelle extensive, à base de taillis ou taillis sous futaie pour le bois de chauffage, est le mode d'exploitation dominant.

Les activités industrielles

o Elles sont très peu représentées sur le site NATURA 2000 et son bassin versant. On note principalement :

-Une entreprise d'import / export de Bois (Société Chaigneau SA) à Soudan : bureaux, entrepôts et plateforme de stockage de bois forment un ensemble peu étendu dans le bourg de Soudan à proximité immédiate d'un petit affluent RG du Magnerolles (risque de diffusion de produits de traitement de bois, tels que fongicides)

-Une société de production d'oeufs (Pamproeuf) : le siège et les installations de production sont situés à Pamproux, mais une partie des terres exploitées (40 ha de maïs) se trouvent sur la zone des sources du Magnerolles.

LES ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS

Les activités sociales et de loisirs sont peu développées sur le bassin versant :

Chasse : c'est l'activité la plus pratiquée sur le bassin versant. Hormis quelques chasses privées, l'activité s'organise surtout en sociétés de chasse communales. Les espèces chassées sont variées : gros gibier (chevreuil, sanglier) autour des boisements, petit gibier dans le bocage (lapin, lièvre, pigeon, perdrix, faisan) ou les boisements (bécasse).

Pêche : L'association des Pêches Sportives St-Maixentaise regroupe près de 300 licenciés. Une minorité s'aventure à pêcher la truite sur le Magnerolles et une poignée de passionnés met à profit l'unique semaine annuelle d'ouverture de l'écrevisse, qui se pêche au panier. Les pêcheurs de cette association ont eu un rôle très actif dans le classement du site en APB, et ont réalisé de nombreux aménagements (frayères à truite notamment).

Randonnées : Les chemins balisés sont rares sur le site et drainent surtout des usagers de proximité. Le secteur du bois de Coussaie attire quelques adeptes de la moto verte. Le Bois de Soudan est un haut lieu des amateurs de champignons, y compris des spécialistes qui y collectent régulièrement des spécimens pour l'exposition mycologique annuelle de Vouillé.

LE RUISSEAU DU MAGNEROLLES

INTERACTIONS ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES – PATRIMOINE ECOLOGIQUE :

○ La pratique des différentes activités humaines, agricoles ou touristiques, présentes sur le site sont susceptibles d'avoir un impact négatif et /ou positif sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site du Ruisseau du Magnerolles. Selon la nature de l'activité et sa pratique sur le terrain, celle-ci peut favoriser le maintien voire la restauration d'un habitat ou d'une espèce d'intérêt communautaire, ou inversement peut défavoriser leur maintien ou leur restauration, notamment par la dégradation plus ou moins poussée des conditions écologiques nécessaires à leur maintien.

LES FACTEURS AFFECTANT LA QUALITE ECOLOGIQUE DU SITE

Espèces annexe 2 : **Cap** = grand capricorne, **Cha** = chabot, **Ecr** = Ecrevisse à pattes blanches, **Luc** = lucane verifolant, **Mer** = agrion de mercure, **Mur** = grand murin, **Ros** = rosalie des alpes

♦ diminution des surfaces prairiales et des haies

Cause	Localisation	Conséquences générales	sur les habitats et espèces
Mise en culture Agrandiss ^t des parcelles	surtout plateau	Fonctionnement du ruisseau -accélération du ruissellement sur le bassin versant -régime hydrologique irrégulier	-érosion des berges, mobilisation du fond = perturbation habitat (Ecr, Cha) -mortalité en période étiage (Ecr, Cha)
		Qualité d'eau : -moindre rétention des polluants -moindre rétention de particules	-effets toxiques (Ecr, Cha) -colmatage du fond (Ecr, Cha)
		Habitat : -perte d'habitat prairial -perte d'habitat de haies	-Mer, Mur, alouette lulu, PG écorcheur -Cap, Luc, Ros, Pie-grièche écorcheur
Déprise	côteau	Habitat : -enfrichement	-menace habitat 8220

♦ recalibrage

Cause	Localisation	Conséquences générales	sur les habitats et espèces
Remembrement	tronçon de 2 km en amont (Ertorière)	Fonctionnement du ruisseau et habitat: -accélération du ruissellement dans le lit	-érosion des berges, mobilisation du fond = perturbation habitat (Ecr, Cha)

♦ creusement d'étangs

Cause	Localisation	Conséquences générales	sur les habitats et espèces
Développement des loisirs et irrigation	9 plans d'eau sur la moitié amont + bassins A10	Fonctionnement du ruisseau : -réduction de l'alimentation du ruisseau	-étiages plus marqués (mortalité), eutrophisation (Ecr, Cha, Mer)
		Habitat : -eau de moindre qualité (T°, O ₂) -espèces introduites	-respiration, ressources (Ecr, Cha) -compétition, maladies (Ecr, Cha)

♦ **pompages**

Cause	Localisation	Conséquences générales	sur les habitats et espèces
usages domestiques et agricoles	plusieurs sources vers Soudan	Fonctionnement du ruisseau : -réduction de l'alimentation du ruisseau	-étiages plus marqués (mortalité), eutrophisation (Ecr, Cha, Mer)

♦ **pollutions diverses**

Cause	Localisation	Conséquences générales	sur les habitats et espèces
rejet d'effluents domestiques	env. 150 habit ^{ons} (bassin versant) Point noir sur Soudan	Qualité d'eau : -apports en phosphates et nitrates -pollution bactériologique	-eutrophisation du milieu, prolifération algues, colmatage -effets toxiques (Ecr, Cha, crustacés)
rejet d'effluents industriels	entrepôts Chaigneau à Soudan	-produits de traitement des bois (fongicides, insecticides)	-effets toxiques (Ecr, Cha, crustacés, poissons)
polluants d'origine agricole	diffuse sur bassin versant	-apports en nitrates (fertilisants et effluents d'élevage) -apports en pesticides (traitements phyto)	-eutrophisation du milieu, prolifération algues, colmatage -effets toxiques -étiages plus marqués (mortalité), eutrophisation (Ecr, Cha, Mer, crustacés, poissons)
polluants d'origine routière	A10 (7 bassins) RN11, RD737	-apports en herbicides -apports en métaux lourds, hydrocarbures, poussières	-effets toxiques (Ecr, Cha, Mer, crustacés, poissons)
poison ragondin	amont bourg Soudan	-apport d'anticoagulants (lutte contre le ragondin)	-effets toxiques (surtout vertébrés)

♦ **dégradations des berges et du lit**

Cause	Localisation	Conséquences générales	sur les habitats et espèces
action des bovins	env. 3000m partie moyenne du cours	Habitat : -érosion des berges -atteintes à la ripisylve -piétinement du lit -piétinement végétaux aquatiques	-colmatage (Ecr, Cha) -dégradation d'habitat (Ecr, Cha) -dégradation d'habitat (Mer)
véhicules	moitié aval	-mobilisation du fond	-dégradation d'habitat (Ecr, Cha)
action du ragondin	moitié amont	-érosion des berges -envasement du lit	-dégradation d'habitat (Ecr, Cha)
suppression de la ripisylve	moitié amont	Habitat et qualité d'eau: -perte d'ombrage (T°, O²) -destabilisation des berges	-eutrophisation -perte/dégradation d'habitat (Ecr)

LES FACTEURS AFFECTANT LA GESTION DU SITE

♦ Conjoncture agricole

Facteur	secteur concerné	effets sur la gestion du site en général	effets sur la mise en oeuvre de Natura 2000
Intensification agricole	surtout plateau	-infléchissement des pratiques vers la production de céréales -disparition des prairies et des haies -enrichissement en nitrates -apports de micropolluants	-objectifs en grande partie contraires (difficile de motiver les exploitants)
Déprise agricole	côteaux	-fermeture des milieux de pelouse et de prairie	-difficile de trouver des intervenants pour l'entretien de ces milieux
Crise de l'élevage bovin (vache folle)	surtout fond de vallée	-évolution vers la culture -incertitude sur l'avenir des exploitations	-inquiétude des éleveurs (peur de s'engager) -pérennité des surfaces en herbes
Problèmes de la filière ovine	amont (gâtine)	-incertitude sur l'avenir des exploitations	-rareté des intervenants -inquiétude des éleveurs -pérennité des surfaces en herbes

♦ Les politiques s'appliquant sur le site

Facteur	secteur concerné	effets sur la gestion du site en général	effets sur la mise en oeuvre de Natura 2000
Arrêté de Protection de Biotope (1995)	bassin versant	-fixe les limites des actions pouvant perturber l'habitat de l'écrevisse -mais mise en oeuvre très incomplète (contrôle, suivi)	-Nombreux objectifs concordants repris dans DOCOB -pourrait faciliter la mise en oeuvre de certains objectifs si réactualisé (articles) et relancé (instance de suivi)
Loi sur l'eau SAGE (en cours)	bassin versant de la Sèvre Niortaise	- SAGE apportera des moyens de protection de la ressource en eau -zone sensible apporte déjà un bonus de 20% pour les CTE	-antériorité du DOCOB : objectifs à reprendre dans SAGE -limite l'intéressement des éleveurs à Natura 2000
Directive Nitrates (application en cours)	bassin versant	-contrôle les apports agricoles	-objectifs concordants repris dans DOCOB
Assainissement (en cours)	bourgs	-amélioration de la qualité de l'eau	-nécessaire pour atteindre les objectifs mais décalage d'application
Arrêté municipal sur les prélèvements d'eau	lavoirs communaux	-contribue à protéger la ressource en eau du ruisseau	-s'intègre dans les objectifs du DOCOB
mesures agri-environnementales , CTE/ CAD	bassin versant	-aide au maintien d'agriculteurs sur le site -déterminant pour pérenniser et rétablir le fonctionnement du ruisseau et la qualité d'eau	-objectifs concordants mais -faible intéressement : bonus possible par ailleurs -incertitude sur l'avenir des exploitations

OBJECTIFS ET MESURES DE GESTION

Le Ruisseau du Magnerolles : Les grands enjeux et objectifs de gestion

Le Ruisseau du Magnerolles : Les actions de gestion

LE RUISSEAU DU MAGNEROLLES

LES GRANDS ENJEUX ET OBJECTIFS DE GESTION :

○ Les informations collectées lors des phases de diagnostic écologique et socio-économique, ainsi que l'analyse des relations positives et négatives entre les différents éléments de diagnostic permettent de dégager les **grands enjeux de la gestion** à développer sur le site afin de répondre aux objectifs de la Directive Habitats.

Ces enjeux seront traités de manière successive et séparée dans le Document d'Objectifs, néanmoins, ceux-ci sont intimement liés, certaines actions répondant à plusieurs enjeux, et la réponse aux objectifs de la directive ne saurait être complète sans la prise en compte de chacun.

La Directive Habitats a pour objectif central la conservation durable des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Pour parvenir à cette fin, de nombreuses actions seront proposées dont la ligne directrice reste la conservation habitats et des populations des espèces d'intérêt communautaire recensés sur le site.

ENJEU I. ASSURER LA CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET EUROPEEN DU SITE

□ Préserver et restaurer les habitats naturels d'intérêt communautaire

- ◆ *Les affleurements rocheux à végétation des falaises continentales et rochers exposés (code 8220)*
 - préserver voire restaurer cet habitat en raison de son intérêt communautaire
 - favoriser les espèces patrimoniales liées à cet habitat (*Asplenium souchei*, Doradille septentrionale, Ciboulette sauvage, Genette)
 - favoriser les pelouses rases (et les espèces qu'elles hébergent comme la Spiranthe d'automne, le Sérapias en coeur, les orthopères) qui jouxtent cet habitat et le maintiennent ouvert
- ◆ *Les ripisylves et boisement se rattachant aux forêts alluviales à aulnes et frênes (code 9160)*
 - préserver voire restaurer cet habitat en raison de son intérêt communautaire
 - favoriser les espèces patrimoniales liées à cet habitat (*écrevisse à pattes blanches*, *rosalie des alpes*)

□ Préserver et restaurer les habitats d'espèces d'intérêt communautaire

- ◆ *Le ruisseau et ses annexes hydrauliques, qui constituent l'habitat de plusieurs espèces de l'annexe 2 dont l'espèce-phare, l'écrevisse à pattes blanches*
 - préserver voire restaurer ces habitats en raison des espèces d'intérêt communautaire qu'ils hébergent (*écrevisse à pattes blanches*, chabot, agrion de mercure, vespertilion de Daubenton)
- ◆ *Les haies bocagères, habitat de plusieurs espèces : coléoptères xylophages, chiroptères..*
 - préserver voire restaurer cet habitat (structure, fonctionnalité, diversité) en raison des espèces d'intérêt communautaire qu'il héberge (dont la *rosalie des alpes*, prioritaire, et éventuellement le *lucane* et le *grand capricorne*).
- ◆ *Les boisements, surtout à base de chênes, habitat du Lucane cerf-volant et du Grand Capricorne*

-préserver cet habitat (structure, fonctionnalité, diversité) en raison des espèces d'intérêt communautaire qu'il héberge (Lucane cerf-volant, grand capricorne, Oreillard)

♦ *Les habitats prairiaux*

-Favoriser ces habitats en raison des espèces d'intérêt communautaire qui l'utilisent (Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur, Bondrée, chiroptères)

ENJEU II. MAINTENIR LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN DU MAGNEROLLES

♦ *Plusieurs espèces de l'annexe 2 dont l'espèce-phare, l'écrevisse à pattes blanche, sont dépendantes d'une certaine qualité des eaux et d'un certain régime hydrologique*

-préserver la fonctionnalité de cet habitat pour ces espèces et pour les autres qui y sont liées (invertébrés aquatiques, truite, autres poissons, amphibiens...)

ENJEU III. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS ET SUIVI SCIENTIFIQUE

- ♦ *Suivre et animer la mise en oeuvre du Document d'objectifs*
- ♦ *Evaluer l'adéquation entre les objectifs recherchés et les mesures mises en oeuvre*
- ♦ *Vérifier la cohérence entre la mise en oeuvre de Natura 2000 et les autres politiques du territoire*
- ♦ *Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces*

ENJEU IV. VALORISER LE PATRIMOINE ECOLOGIQUE DU SITE NATURA 2000 DANS LE RESPECT DES OBJECTIFS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

- ♦ *favoriser l'accès du site aux visiteurs*
- ♦ *faire connaître le site et ses attraits*

Objectifs opérationnels

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
1-Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
8220-végétation des pentes rocheuses et des rochers exposés	-maintien d'un degré d'ouverture suffisant
9160-boisement de type forêt alluviale à aulnes et frênes	-maintien du boisement à base d'aulnes et frênes -restauration du caractère hydromorphe
9160- Ripisylve à aulnes et frênes entretenir, restaurer	-entretenir l'existant -recréer sur les secteurs où elle manque
Améliorer la qualité du lit des cours d'eau	-réduire le colmatage par les limons -réaménager des fonds graveleux / pierreux -protéger les fonds des perturbations mécaniques (passages d'engins et bovins)
Réseau de haies maintenir l'existant, développer et entretenir un maillage fonctionnel	-maintien ou restauration des haies existantes -plantations et entretien de nouvelles haies (de différents types)
Boisements de chênes maintenir et entretenir	-maintenir un état boisé hétérogène -favoriser les autres fonctions des boisements
Habitats prairiaux	-maintien et entretien
Favoriser d'autres espèces d'intérêt européen	-entretien / restauration / création de mares (pour les amphibiens) -création de gîtes à chiroptères
2-Maintien, restauration d'une qualité d'eau et d'un fonctionnement hydrologique favorable aux espèces d'intérêt communautaire	
Ruisseau et annexes Rétablir / pérenniser le fonctionnement hydrologique	-limiter le ruissellement / augmenter le stockage d'eau dans le sol -Améliorer le fonctionnement des sources -Réduire les vitesses d'écoulement lors des fortes pluies
Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau	-contrôle / réduction des pollutions : agricole effluents domestiques effluents industriels routière
3-Evaluation / suivi des mesures	
Mettre en place un suivi des mesures de gestion	-animation du document d'objectifs -vérifier l'adéquation entre objectifs et mesures -suivre l'état de conservation des habitats et espèces
Assurer la cohérence avec les autres politiques publiques	-renforcer l'efficacité de l'Arrêté de Protection de Biotope -assurer l'articulation avec les différentes politiques publiques sur le site
4-Valorisation du site	
	-faire connaître le site et ses attraits -le rendre accessible

LE RUISSEAU DU MAGNEROLLES

LES ACTIONS DE GESTION :

21 fiches (contre 48 dans la version précédentes) décrivant pour chaque action :

- Numéro
- Intitulé
- Degré de priorité
- Constat*
- Objectifs
- Conditions de mobilisation*
- Actions (prescriptions techniques)
- Localisation (unité de gestion)
- Modes de contractualisation*
- Coûts estimatifs
- Financement prévisionnel
- Calendrier d'intervention prévisionnel*
- Maître d'ouvrage
- Maître d'oeuvre
- Modalités d'évaluation et de suivi de l'action*
- Point du cahier des charges faisant l'objet d'un contrôle*

(en italique, rubriques apparues après la dernière version)

Remarque 1 : **Contractualisation sur les sites NATURA 2000**

2 cas se présentent :

- **le contractant potentiel est exploitant agricole** et la mesure proposée prendra place sur une parcelle agricole (déclarée à la PAC) : **Contrat NATURA 2000 dans le cadre d'un Contrat d'Agriculture Durable (CAD)**
 ↳ financement mixte : FEOGA (50 %)+ MAPAR (50 %)

Le CAD s'articule autour de deux types de mesures :

Mesures f : aides à la surface ou à l'année (regroupent les mesures agri-environnementales *sensu stricto*)
 Mesures t : aides à la dépense ou à l'investissement

- **le contractant potentiel n'est pas un exploitant agricole** et la mesure de gestion proposée ne prendra pas place sur une parcelle agricole (déclarée à la PAC) : **Contrat NATURA 2000 hors Contrat d'Agriculture Durable**
 ↳ financement mixte : FEOGA (50 %) + MEDD (FGMN) (taux variable) + autres financements potentiels

Remarque 2 :

Dans les fiches actions suivantes, **maître d'œuvre potentiel** est à comprendre comme étant la **structure potentielle chargée de réaliser l'action proposée**. Le sens de maître d'œuvre diffère donc ici de son sens premier.

Remarque 3 :

Les coûts et financements ont été estimés à partir de devis de "maîtres d'œuvre" potentiels, ou du tarif généralement proposé par ceux-ci pour des actions similaires, d'aides plafonnées de divers financeurs, ...

Unités de gestion :*(voir carte)*

Pour chaque action, une zone d'application appelée **unité de gestion** sera proposée, afin de localiser l'action sur le site NATURA 2000. Les unités de gestion sont les suivantes :

A	Assainissement domestique
B	Boisements
BR	Bois riverains et ripisylve
BV	Bassin versant
C	Coteaux des Tines de Chobert
I	Rejets industriels
M	Mares
R	Routes
RU	Ruisseau
S	Sources

Tableau récapitulatif des mesures de gestion

N° action	Description de l'action	Unités de gestion (cf codes p 33)	Priorité
ENJEU I. ASSURER LA CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET EUROPEEN			
I- 1	Restauration des habitats liés aux affleurements rocheux	C	☆☆☆
I- 2	Gestion extensive des coteaux des Tines de Chobert	C	☆☆☆
I- 3	Restauration et entretien des ripisylves et boisements à aulnes et frênes	BR	☆☆☆
I- 4	Restauration et entretien de l'habitat du lit des cours d'eau	RU, S	☆☆
I- 5	Protection de l'habitat du lit des cours d'eau	RU, S	☆
I- 6	Restauration et entretien des haies et boisements	BV, B	☆☆☆
I- 7	Maintien ou amélioration des capacités d'accueil des espèces d'amphibiens	M	☆☆
I- 8	Maintien ou amélioration des capacités d'accueil des espèces de chiroptères	BV	☆☆
I- 9	Contrôle des espèces invasives (ragondin)	RU	☆
I- 10	Evaluation des possibilités de réintroduction d'une population d'écrevisses à pattes blanches	RU	☆☆☆
ENJEU II. MAINTENIR LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU			
II- 1	Veiller au respect de la réglementation relative à la protection de la ressource en eau	BV	☆☆
II- 2	Inciter à la mise en place de systèmes d'assainissement domestique efficaces	A	☆☆☆
II- 3	Améliorer la gestion environnementale des réseaux routiers	R	☆☆
II- 4	Inciter à la mise en place de dispositifs de collecte et traitement des effluents industriels	I	☆☆☆
II- 5	Inciter les exploitants agricoles à maintenir ou augmenter les surfaces en herbe	BV	☆☆☆
II- 6	Inciter les exploitants agricoles à réduire les intrants et traitements phytosanitaires	BV	☆☆
II- 7	Intégrer l'exploitation des retenues d'eau dans la démarche de préservation de la ressource en eau	BV	☆☆
ENJEU III. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS			
III- 1	Animation du Document d'objectif	BV	☆☆☆
III- 2	Suivi des habitats et espèces d'intérêt européen	BV	☆☆☆
III- 3	Suivi de la qualité de l'eau	RU, S	☆☆☆
ENJEU IV- DEVELOPPER LA COMMUNICATION AUTOUR DU SITE NATURA 2000			
IV- 1	Réalisation d'une plaquette de présentation, d'une signalétique et d'actions de communication	BV	☆☆☆

Restauration des habitats liés aux affleurements rocheux

Constat :

L'abandon progressif des pratiques agricoles sur les coteaux des Tines de Chobert (pâturage, fauche) s'accompagne d'un embroussaillage qui menace à plus ou moins long terme les d'habitats d'intérêt communautaire (affleurements rocheux 8220) et les pelouses riches en espèces patrimoniales qui les environnent. La mise en place d'une restauration mécanique des coteaux permettrait une réouverture favorable à ces habitats et espèces. La restauration mécanique correspond au mode de restauration le moins dommageable pour les habitats et les espèces. Elle permet souvent d'accroître la biodiversité mais sa mise en oeuvre implique des coûts d'autant plus élevés que les contraintes stationnelles augmentent (difficultés d'accessibilité, topographie accidentée, présence d'obstacles...)

Conditions de mobilisation :

Diagnostic environnemental préalable de la parcelle : Action individuelle et/ou collective

Objectifs de l'action :

Favoriser la (ré)ouverture des coteaux des Tines de Chobert en éliminant par le débroussaillage mécanique les ligneux qui menacent les habitats les plus intéressants de ces coteaux. Cette opération d'ouverture sera suivie par la mise en place d'un entretien mécanique ou pastoral (voir aussi I.2) afin de limiter ou de bloquer la reprise de la dynamique d'embroussaillage.

- ⇒ Habitats concernés : 8220- végétation des pentes rocheuses et des rochers exposés + pelouses silicicoles environnantes
- ⇒ Espèces concernées : plusieurs plantes protégées (*asplenium...*), Grand Murin (An2), Genette, orthoptères

Actions :

- 1- Diagnostic parcellaire préalable : diagnostic biodiversité + diagnostic « pré-travaux » (analyse des contraintes de terrain)
- 2- Débroussaillage d'ouverture, suivi d'un entretien mécanique et/ou pastoral (voir aussi I-2)

Localisation de l'action :

unité de gestion C
Surface estimative : env 2-3 hectares

Modalités d'intervention :

1 – Diagnostic parcellaire préalable

Un diagnostic environnemental préalable de la parcelle sera effectué par la structure animatrice ou un expert environnemental. Cette étape a pour objet de dresser 2 diagnostics :

- ⇒ Diagnostic écologique ou « biodiversité » : inventaire écologique (faune/ flore), évaluation des enjeux patrimoniaux à l'échelle de la parcelle, évaluation du taux d'embroussaillage, cartographie des habitats, des espèces, du niveau d'embroussaillage
- ⇒ Diagnostic de gestion pré-travaux : élaboration d'un plan de gestion de ces enclaves (1/5000), analyse des contraintes de terrain à l'échelle de la parcelle, hiérarchisation des secteurs/ parcelles par priorité d'intervention

2 –Débroussaillage lourd d'ouverture

↳ Principe : rouvrir par débroussaillage lourd

- Technique : débroussaillage spécialisé, agricole (gyrobroyeur forestier) ou manuel (débroussailleuse portée) selon les conditions de terrain
- Système de coupe : gyrobroyeur semi-forestier / forestier selon la nature de la végétation ou débroussaillage manuelle (débroussailleuse portée) selon les contraintes de terrain (topographie, portance du sol, présence d'obstacles, nature du produit de coupe, diamètre des ligneux)
- Travaux de bûcheronnage (tronçonnage des gros ligneux)
- Conditionnement : mise en tas sur place, andainage ou aspiration directe dans un conteneur porté
- Evacuation : exportation des produits de coupe selon l'accessibilité du site, compostage, ou brûlage sur place en foyers ponctuels en bout ou à l'extérieur de la parcelle
- Période d'intervention : automne
- Type de matériel : tracteur + broyeur semi-forestier (à couteaux) ou forestier (à marteaux), débroussailleuse portée (rotolame), bûcheronnage
- Remarque :
 - ⇒ Eliminer les fourrés armés et la fougère-aigle
 - Absence de semis sur la parcelle restaurée

Modes de contractualisation :

2 cas

Parcelle SAU : Contrat d'Agriculture Durable (C.A.D.)

(via la mesure f : aide à la surface ou à l'année ou la mesure t : aide à la dépense ou à l'investissement)

↳ Mesures disponibles dans le catalogue régional

1901A01 – Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture (déprise ancienne)

Mesure de référence ☐

Mesure à compléter ☒

Remarque : l'action 1901A01 ne peut pas être couplée avec l'action 2003 B

Mesures complémentaires (cf supra)

Parcelle hors SAU :: Contrats NATURA 2000 (via la mesure t : aide à la dépense ou à l'investissement)

Plan de financement dans le cadre d'un C.A.D (mesure f ou t)

Coût estimatif de l'action* :

1^{ère} option : mesure f

Type d'opération	Montant aide CAD (mesure f)	Unité de référence	Quantité	Total € TTC
1 – Diagnostic parcellaire préalable	A définir			
2 - Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée N° Action : 1901A01	152,45 €/ha/an *	ha	2	304,90

* Incitation de + 20 % (milieux abandonnés par manque d'intérêt économique)

Remarque : Les montants présentés dans le tableau ci-dessus proviennent du catalogue régional des mesures agri-environnementales. Ils seront probablement modifiés dans le cadre des CAD.

2^{nde} option : mesure t

Opération	Unité de référence	Quantité	Coût unitaire € TTC	Total € TTC
2a – Restauration mécanique	ha	2	1000-3000€/ha	2000-6000
Total action				2000-6000

Remarque : Si l'agriculteur opte pour la 2^{ème} option, il pourra contractualiser la mesure 2003B (Fiche Action I.4)

Financement prévisionnel :

Type de mesure	Financier	Outil financier	Montant € TTC indicatif	Taux
Mesure f	Etat / Europe	Cofinancement FNCAD/ FEOGA (fonds MAAPAR)	305	100 % (50/50)
Mesure t	Etat / Europe	Cofinancement FNCAD/FEOGA	4000-6000	65% (50/50)
	Autres			35%

Calendrier d'intervention prévisionnel :

Opération	2005	2006	2007	2008	2009
1- Diagnostic parcellaire préalable	X				
2- Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée	X				

Plan de financement dans le cadre d'un Contrat NATURA 2000

Coût estimatif de l'action (*) :

1^{ère} option : Mesure t

Opération	Unité de référence	Quantité	Coût unitaire € TTC	Total € TTC
1- Diagnostic environnemental parcellaire préalable	jour	Pris en charge dans la mission de la structure animatrice		
2- Restauration mécanique	ha	2	1000-3000€/ha	2000-6000
Total action				

(*) Il s'agit d'un coût estimatif calculé sur la base d'un gyrobroyage effectué sur terrain plan dans des zones de landes mi hautes. Le coût indiqué en restauration est très variable selon les contraintes locales (topographie, portance du sol, obstacles, accessibilité). Ce coût inclut les visites préalables et la sécurisation du chantier. Ce coût est donné à titre indicatif et n'a aucune valeur contractuelle. Ce coût est ajustable au cas par cas selon les conditions stationnelles de la parcelle.

Financement prévisionnel :

Financeur	Outil financier	Montant € TTC indicatif	Taux
Etat/ Europe	Cofinancement FGMN/FEOGA	6000-14000	100% (50/50)

Calendrier d'intervention prévisionnel :

Opération	2005	2006	2007	2008	2009
1- Diagnostic environnemental parcellaire préalable	X				
2- Restauration mécanique	X				

Mise en oeuvre : Europe, Etat

1 - Structure animatrice

2- Agriculteurs / Entreprise forestière (pour les propriétaires privées)

Modalités d'évaluation et de suivi de l'action :

↳ Surface contractualisée – Réalisation effective de la restauration mécanique- Taille des parcelles débroussaillées

↳ Réalisation d'un état initial lors du diagnostic pré-contractuel

↳ Evolution de l'état de conservation des habitats et des espèces concernés en comparaison de l'état initial (Impact de l'action restauration –entretien mécanique/ pastoral, variation de superficie des habitats)

Point du cahier des charges faisant l'objet d'un contrôle :

- ↳ Précision du diagnostic initial
- ↳ Surface traitée
- ↳ Evacuation et élimination des résidus de coupe
- ↳ Etat d'ouverture des parcelles

I.2.



Mettre en place un entretien extensif des coteaux des Tines de Chobert

Constat :

L'abandon progressif des pratiques agricoles sur les coteaux des Tines de Chobert (pâturage, fauche) s'accompagne d'un embroussaillage qui menace à plus ou moins long terme les d'habitats d'intérêt communautaire (affleurements rocheux 8220) et les pelouses riches en espèces patrimoniales qui les environnent. Une réouverture serait favorable à ces habitats et espèces. Le pâturage extensif est le meilleur moyen de maintenir durablement un degré d'ouverture satisfaisant. Il est donc nécessaire sur le site de favoriser et d'encourager le maintien de l'élevage extensif qui permet de conserver ces habitats ouverts des coteaux.

Conditions de mobilisation :

Diagnostic environnemental préalable de la parcelle
(Inventaire faune/ flore + cartographie à l'échelle parcellaire, évaluation du taux d'embroussaillage)
Action individuelle et/ou collective

Objectifs de l'action :

Favoriser le maintien de l'ouverture des coteaux des Tines de Chobert en freinant par le pâturage extensif la dynamique d'embroussaillage qui menace les habitats les plus intéressants de ces coteaux.

- ⇒ Habitats concernés : 8220- végétation des pentes rocheuses et des rochers exposés + pelouses silicicoles environnantes
- ⇒ Espèces concernées : plusieurs plantes protégées (*asplenium...*), Grand Murin (An2), Genette, orthoptères

Actions :

- 1- Diagnostic parcellaire préalable de la parcelle : diagnostic biodiversité + diagnostic « prétravaux de gestion » (analyse des contraintes de terrain)
- 2- Entretien par pâturage extensif avec débroussaillage périodique

Localisation de l'action :

unité de gestion C
Surface estimative : env 2-3 hectares

Modalités d'intervention :

1 – Diagnostic parcellaire préalable

Un diagnostic environnemental préalable de la parcelle sera effectué par la structure animatrice ou un expert environnemental. Cette étape a pour objet de dresser 2 diagnostics :

- ⇒ Diagnostic écologique ou « biodiversité » : inventaire écologique (faune/ flore), évaluation des enjeux patrimoniaux à l'échelle de la parcelle, estimation du taux d'embroussaillage de la parcelle, cartographie des habitats, des espèces, du niveau d'embroussaillage
- ⇒ Diagnostic de gestion pré-opérationnelle : élaboration d'un plan de gestion (1/5000), analyse des contraintes de terrain

2 – Entretien mécanique ou par pâturage extensif avec débroussaillage périodique

2a – Entretien par pâturage extensif

- ✚ Sur les coteaux n'ayant pas fait l'objet d'opérations de restauration (voir I.1), mettre en œuvre un pâturage extensif ovin ou mixte
- Favoriser pour l'élevage bovin, les races rustiques (Limousine) ou semi-rustiques (Charolaise) sur les coteaux
- Favoriser le pâturage mixte (bovin/ ovin –bovin/ ovin/ caprin – ovin / caprin)
- Inciter les agriculteurs pour les élevages uniquement bovins, à l'achat de quelques têtes de races ovines (Vendéen, Rouge de l'ouest, Landes de Bretagne) ou caprines rustique pour éliminer les refus (environ 100 €/ tête ovine ou caprine)
- Adapter au cas par cas le mode de pâturage extensif (fixe, tournant, itinérant) sur les coteaux lors de la mise en œuvre du DOCOB
- Prévoir une charge instantanée comprise entre 0,4 et 1 UGB/ ha
- Localisation des zones de pâture soumises à l'avis du comité technique (dans l'optique de la préservation d'habitats sensibles : 8230- mares temporaires)
- Subventionner l'achat de clôtures fixes ou mobiles (2,50 €/ml) pour les agriculteurs et/ ou les propriétaires (prévoir la pose pour les propriétaires privées)
- Coupe des rejets de ligneux et fauche des refus après le 15 juin (fréquence 1/an)
- Suppression de toute fertilisation minérale et organique
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires
- Interdiction de labourage, de boisement, nivellement ou drainage
- Interdiction d'amendement calcaire
- Date de mise à l'herbe : 1^{er} et 15 avril (ancien cahier des charges des OLAE, variable selon les conditions météorologiques), fixée annuellement par le Comité technique (Structure animatrice)

Remarque et mesures complémentaires

- l'achat de têtes de bétail n'est pas subventionné dans le cadre des financements prévus dans les Contrats NATURA 2000
- cas de présence de mares ou de dépressions humides : maintien de ces habitats

2b – Entretien mécanique

- ✚ Sur les coteaux n'ayant pas fait l'objet d'opérations de restauration (voir I.1), mettre en place un entretien mécanique afin de ralentir ou de bloquer la reprise de la dynamique d'embroussaillage par les ligneux épineux ou non

- ⇒ Technique : coupe spécialisée, agricole ou manuelle selon les conditions de terrain
- ⇒ Système de coupe : gyrobroyeur semi-forestier –exportateur, faucheuse à section (barre de coupe agricole), faucheuse rotative recolteuse, faucheuse andaineuse, outillage portée (rotolame)
- ⇒ Conditionnement : mise en tas sur place (ratissage), andaineuse, aspiration directe dans un conteneur porté
- ⇒ Evacuation : exportation des produits de coupe (selon accessibilité au site), compostage, brûlage sur place en foyers ponctuels au bout ou en dehors de la parcelle
- ⇒ Fréquence : 1 entretien tous les 2 à 5 ans selon la reprise de la végétation et des ligneux
- ⇒ Période d'intervention : automne ou juin
- ⇒ Matériel : barre de coupe + tracteur, gyrobroyeur-exportateur+ tracteur, ou débrousailluse portée (rotolame)

Modes de contractualisation :

2 cas

Parcelle SAU : Contrat d'Agriculture Durable (C.A.D.)⇒ via la **mesure f** : aide à la surface ou à l'année

↳ Mesures disponibles dans le catalogue régional

2003B– Gestion extensive des pelousesMesure de référence ☒Mesure à compléter ☐**Remarque : l'action 2003 B ne peut pas être couplée avec l'action 1901A01**⇒ ou via la **mesure t** : aide à la dépense ou à l'investissement**Mise en place d'un pâturage ovin et/ou caprin ou d'un pâturage mixte (bovin/ ovin)****Parcelle hors SAU :: Contrats NATURA 2000** (via la mesure t : aide à la dépense ou à l'investissement)**Plan de financement dans le cadre d'un C.A.D****Coût estimatif de l'action* :****mesure f**

Type d'opération	Montant aide CAD (mesure f)	Unité de référence	Quantité	Total € TTC
2 (a,b) – Entretien mécanique régulier (fauche) ou entretien par pâturage extensif Mesure agri-environnementale N° Action : 2003B	111,29 €/ha/an *	ha	3	333

* Marge NATURA 200 de + 20 %

Incitation de + 20 % pour les éleveurs ovins

Les montants des aides présentées dans le tableau ci-dessus proviennent du catalogue régional des mesures agri-environnementales. Ils seront probablement modifiés dans le cadre des CAD.

mesure t (mesure complémentaire)

Type d'opération	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire	Total € TTC
1 – Diagnostic parcellaire préalable	jour	A définir		
2- Option complémentaire : achat d'unités rustiques ovines ou caprines	tête de bétail	?	tête ovine ou caprine: 100 €	Prise en charge partielle sur facture

Remarque : dans le cadre d'un entretien pastorale ou mécanique, l'achat ponctuel de clôtures ou de têtes de bétail peut faire l'objet d'une aide à la dépense ou à l'investissement (mesure t). En revanche, pour toute opération d'entretien courant (fauche régulière), il ne peut bénéficier de la mesure t.**Financement prévisionnel :**

Type de mesure	Financier	Outil financier	Montant € TTC indicatif	Taux
Mesure agri-environnementale (f)	Etat / Europe	Cofinancement FNCAD/ FEOGA (fonds MAAPAR)	333	100 % (50/50)
Mesure t	Etat / Europe	Cofinancement FNCAD/FEOGA	/	65% (50/50)
	Autres		/	35%

Calendrier d'intervention prévisionnel :

Opération	2005	2006	2007	2008	2009
1 – Diagnostic parcellaire préalable	X	X	X	X	X
2 (a,b) – Entretien mécanique (fauche) ou par pâturage extensif	X	X	X	X	X

Plan de financement dans le cadre d'un Contrat NATURA 2000 (mesure t)

Coût estimatif de l'action*(mesure t) :

Opération	Unité de référence	Quantité	Coût unitaire € TTC	Total € TTC
1- Diagnostic environnemental parcellaire préalable	jour	pris en charge dans la mission de la structure animatrice		
2a – Entretien mécanique	ha	3	750- 1500 €/ha	2250-4500
2b – Entretien pastoral	clôtures	800	250 €/100ml	2000
	Achat de têtes	?	100 €/ tête	?
Total action				

Financement prévisionnel :

Financier	Outil financier	Montant € TTC indicatif	Taux
Etat/ Europe	Cofinancement FGMN/FEOGA	4250-6500	100%

Calendrier d'intervention prévisionnel :

Opération	2005	2006	2007	2008	2009
1- Diagnostic environnemental parcellaire préalable	X	X	X	X	X
2a – Entretien mécanique	X	X	X	X	X
2b – Entretien pastorale	X	X	X	X	X

Mise en oeuvre : Europe, Etat

1 - Structure animatrice

2a - Agriculteurs / Entreprise forestière (pour les propriétaires privés)

2b – Agriculteurs/ propriétaires privés

Modalités d'évaluation et de suivi de l'action :

↪ Surface contractualisée – Réalisation effective de la fauche de refus – Achat de têtes ovines/ caprines – Surface des zones pâturées

↪ Contrôle du cahier des charges (cf *infra*)

↪ Réalisation d'un état initial lors du diagnostic écologique précontractuel

↪ Evolution de l'état de conservation des habitats et des espèces végétales concernés en comparaison de l'état initial

Impact sur le habitats selon les modes de pâturage et le type d'élevage (bovin, ovin, caprin, mixte), variation de superficie des habitats

Point du cahier des charges faisant l'objet d'un contrôle :

↪ Date de mise à l'herbe et de fauche des refus

↪ Surface pâturée ou fauchée

↪ Contrôle de la charge instantanée UGB/ha

I.3.



Restaurer et entretenir les ripisylves et boisements humides à aulnes et frênes

Constat :

Les boisements humides et ripisylves à aulne et frêne sont des habitats d'intérêt européen qu'il convient de maintenir, ou auxquels il convient de redonner, un état de conservation satisfaisant. Le boisement humide est en effet menacé par un assèchement et un remplacement progressif par une peupleraie, tandis que les ripisylves sont fragilisées soit par l'action du bétail soit par une gestion inadéquate (arrachage ou abandon). Pourtant, les ripisylves ont de multiples rôles écologiques, et leur entretien permet notamment de limiter l'apport de molécules et particules indésirables, de limiter l'échauffement des eaux, et elles constituent un habitat pour plusieurs espèces faunistiques d'intérêt communautaire (racines utilisées par l'écrevisse à pattes blanches...).

Conditions de mobilisation :

Diagnostic environnemental préalable de l'état des boisements humides et des ripisylves sur l'ensemble du linéaire de cours d'eau

Action individuelle (boisement humide) ou collective (ripisylve)

Cartographie de l'état de conservation et des sections de ripisylves à restaurer

Objectifs de l'action :

Restaurer et entretenir les boisements humides et ripisylves, qui de par leurs fonctionnalités hydrauliques et hydrobiologiques permettent de créer une niche écologique favorable à plusieurs espèces animales d'intérêt communautaire.

⇒ Habitats concernés : 91F0 – forêt alluviale à aulne et frêne

⇒ Espèces concernées : Ecrevisse à pattes blanches, Chabot, Rosalie des Alpes

Actions :

Après une sectorisation des enjeux et des actions sur le Magnerolles et ses affluents, inciter les propriétaires (boisement humide) et la profession agricole (ripisylve) à restaurer et entretenir ces formations, et les accompagner dans cette démarche à l'aide des mesures disponibles. A défaut, les travaux de restauration et l'entretien de la ripisylve et des berges sur certaines tranches du linéaire de cours d'eau pourront être pris en charge par une structure intercommunale (SMC, Fédération de pêche)

1a- Diagnostic parcellaire préalable de la parcelle : diagnostic biodiversité + diagnostic « prétravaux de gestion » (analyse des contraintes de terrain)

1b- Inciter à la restauration des secteurs les plus dégradés (plantation)

1c - Adapter la gestion sylvicole du boisement humide

1d- Favoriser l'entretien régulier de la ripisylve

1e- Inciter à la pose de clôtures

Localisation de l'action :

unité de gestion **BR-** (bois riverains)

linéaire / surface concernée : bois riverain : 5 ha sur secteur Chuasseroy (3 parcelles)

Ripisylve : environ 2000 ml à restaurer (1b), env 10.000 ml à entretenir

Modalités d'intervention :

1a- Diagnostic environnemental parcellaire préalable

La contractualisation de la mesure sera dépendante d'un diagnostic environnemental parcellaire préalable, définissant, en plus des préconisations de travaux, le linéaire à traiter concerné par le contrat de 5 ans.

Ce diagnostic préalable sera réalisé par un technicien de rivière (IIBSN = opérateur SAGE) ou toute autre personne agréée par le Comité de Pilotage.

Cette étape a pour objet dresser 2 diagnostics :

- Diagnostic écologique ou « biodiversité »

- ⇒ Inventaire écologique (faune/ flore) et cartographie des habitats d'espèces

- ⇒ Evaluation des enjeux patrimoniaux à l'échelle de la parcelle

- Diagnostic « pré-travaux »: analyse des contraintes de terrain, plan de gestion avec phasage des travaux

- ⇒ Evaluation de l'état de la ripisylve et des berges

- ⇒ Evaluation du linéaire (berges, ripisylves) à restaurer et/ou à entretenir, cartographie des ripisylves (sections en bon état/ sections dégradées)

Des visites complémentaires du technicien de rivière seront réalisées, une première en fin de contrat (servant en même temps de visite préalable à la reconduction du contrat) afin de contrôler le respect du cahier des charges et conseiller le contractant. Une seconde visite à mi-parcours peut être éventuellement prévue.

1b- Inciter à la restauration des secteurs les plus dégradés

Plantation d'arbres (privilégier aulne et frêne) sur les berges des secteurs favorables qui en sont dépourvus (surtout amont)

Le diagnostic parcellaire préalable ciblera les sections du linéaire devant bénéficier d'une revégétalisation.

1c- Adapter la gestion sylvicole du boisement humide

La conservation de ce boisement dans un état satisfaisant nécessite des interventions sur le plan sylvicole et hydraulique :

- Gestion sylvicole :

- ⇒ coupe des peupliers en place, à maturité, et reconversion en prairie après exploitation

- Gestion hydraulique :

- ⇒ entretien, aménagement de fossés favorisant l'accumulation d'eau dans le bois

- ⇒ création d'un seuil sur le ruisseau pour favoriser la verse de l'eau vers le bois en cas de crue

1d- Favoriser l'entretien régulier de la ripisylve située en bordures de parcelles privées ou agricoles.

Les grandes lignes du cahier des charges proposé sont les suivantes :

- Entretien de la ripisylve (abattage, recépage, élagage)

- ⇒ Abattage des arbres morts (en cas de danger uniquement)

- ⇒ Elagage des arbres conservés

- ⇒ Débroussaillage sélectif des berges

- Retrait sélectif d'embâcles

- Interdiction de fertilisation et d'utilisation de produits phytosanitaires à moins de 30 m de la berge

1e- Inciter à la pose de clôtures le long des cours d'eau afin de préserver la ripisylve des atteintes des animaux, notamment pour favoriser le reboisement naturel des rives le nécessitant.

Le diagnostic parcellaire préalable ciblera les sections du linéaire devant bénéficier d'une pose de clôtures.

Les clôtures doivent être positionnées minimum à 2 mètres de la berge. Ces clôtures pourront être permanentes ou temporaires selon les secteurs (notamment en fonction des risques d'inondation).

I-Plan de financement dans le cadre d'un C.A.D.**Coût estimatif de l'action :****Mesure f**

Type d'opération	Montant aide CAD (mesure f)	Unité de référence	Quantité	Total € TTC
1a- Diagnostic environnemental parcellaire	A définir			
1b- restauration de ripisylve N°Action : 0501A	1,52 €/ml/an*	ml/exploitation	2000 ml	3040
1d- Entretien régulier de la ripisylve N°Action : 604A	1,07 €/ml/an*	ml/exploitation	10.000 ml	10.700
1e- Inciter à la pose de clôtures N°Action : 0604B	1,31 €/ml/an*	ml/exploitation	10.000 ml	13.100

* Aide de 20 % supplémentaire au titre de NATURA 2000 dans le périmètre du site à l'exception des CAD bénéficiant déjà d'incitations financières non cumulables.

Remarque : Les montants présentés dans le tableau ci-dessus proviennent du catalogue régional des mesures agri-environnementales d'octobre 2001 (convertis en euros). Ils seront probablement modifiés dans le cadre des CAD.

Mesure t (mesure complémentaire)

Opération	Unité de référence	Quantité	Coût unitaire € TTC	Total € TTC
1e- Mise en place de clôtures	ml	Prise en charge partielle sur facture		
Total action				

Financement prévisionnel :

Type de mesure	Financier	Outil financier	Montant € TTC indicatif	Taux
Mesure agri-environnementale (f)	Etat / Europe	Cofinancement FNCAD/ FEOGA (fonds MAAPAR)	/	100 % (50/50)
Mesure t (aide à l'investissement et à la dépense)	Etat/ europe	Cofinancement FNCAD/FEOGA	?	65% (50/50)
	Autres : Région, département...	-	?	35%

Calendrier d'intervention prévisionnel :

Opération	2005	2006	2007	2008	2009
1a- Diagnostic environnemental parcellaire	X	X	X	X	X
1b- restauration de ripisylve N°Action : 0501A	X	X	X	X	X
1d- Entretien régulier de la ripisylve N°Action : 604A	X	X	X	X	X
1e- Inciter à la pose de clôtures N°Action : 0604B	X	X	X	X	X

II-Plan de financement dans le cadre d'un Contrat NATURA 2000

Coût estimatif de l'action :

Mesure t

Type d'opération	Unité de référence	Quantité	Total € TTC	
1a- Diagnostic environnemental parcellaire	Inclus dans la mission de la structure animatrice			
1b- restauration de ripisylve N°Action : 0501A	ml	2000 ml		Sur facture
1c- Gestion du boisement humide	Ha	5 ha		A définir
1d- Entretien régulier de la ripisylve N°Action : 604A	ml	10.000 ml		Sur facture
1e- Inciter à la pose de clôtures N°Action : 0604B	ml	10.000 ml		Sur facture

* Aide de 20 % supplémentaire au titre de NATURA 2000 dans le périmètre du site à l'exception des CAD bénéficiant déjà d'incitations financières non cumulables.

Remarque : Les montants présentés dans le tableau ci-dessus proviennent du catalogue régional des mesures agri-environnementales d'octobre 2001 (convertis en euros). Ils seront probablement modifiés dans le cadre des CAD.

Financement prévisionnel :

Type de mesure	Financier	Outil financier	Montant € TTC indicatif	Taux
Mesure t (aide à l'investissement et à la dépense)	Etat/ europe	Cofinancement FGMN/FEOGA	?	100 (50/50)
	Autres : Région, département...	A définir		

Calendrier d'intervention prévisionnel :

Opération	2005	2006	2007	2008	2009
1a- Diagnostic environnemental parcellaire	X	X	X	X	X
1b- restauration de ripisylve N°Action : 0501A	X	X	X	X	X
1c- Gestion du boisement humide	X	X	X	X	X
1d- Entretien régulier de la ripisylve N°Action : 604A	X	X	X	X	X
1e- Inciter à la pose de clôtures N°Action : 0604B	X	X	X	X	X

Mise en oeuvre : Etat

Agriculteurs/ Propriétaires privés/ structure intercommunale

Modalités d'évaluation et de suivi de l'action :

- ↳ Nombre de contrats
- ↳ Réalisation effective de la restauration/ entretien des berges et des ripisylve.
- ↳ Comptabilisation du linéaire de ripisylves et de berges restauré et entretenu chaque année.
- ↳ Comptabilisation du linéaire de clôture mise en place chaque année.
- ↳ Modalités de contrôle du cahier des charges
- ↳ Réalisation d'un état initial lors du diagnostic écologique pré-contractuel
- ↳ Evolution de l'état de conservation (sanitaire) des ripisylves et des berges concernées en comparaison de l'état initial

Point du cahier des charges faisant l'objet d'un contrôle :

- ↳ Maintien du boisement et de la ripisylve
- ↳ Contrôle de l'état de la ripisylve
- ↳ Vérification du linéaire de ripisylves et de berges restauré et/ ou entretenu
- ↳ Contrôle du linéaire de clôtures posé

I.4.

Restauration et entretien de l'habitat du lit des cours d'eau**Constat :**

La qualité du lit du ruisseau influence son occupation par plusieurs espèces, qui s'y reproduisent (écrevisse à pattes blanches, chabot, autres poissons) ou y circulent. Les principales altérations observables de cet habitat sont les obstacles et l'envahissement végétal sur les zones de source, ainsi que le colmatage des fonds pierreux par des sédiments fins. Ces altérations peuvent rendre certains secteurs inutilisables par les espèces qui y sont normalement liées.

Objectifs de l'action :

Recréer des conditions d'habitat favorable dans le lit des cours d'eau pour accueillir les espèces qui en dépendent le plus : élimination des obstacles, des dépôts vaseux et recréation de caches empierrées

Conditions de mobilisation :

Repérage et cartographie préalable des secteurs les plus concernés

Actions :

- 1- dégager les zones de sources les plus encombrées (espèces concernées : surtout Agrion de mercure)
- 2- éliminer les dépôts vaseux affectant les secteurs potentiellement favorables (espèces concernées : Ecrevisse à pattes blanches, chabot, truite fario)
- 3- Aménager le fond du cours d'eau afin de recréer un habitat attractif (espèces concernées : Ecrevisse à pattes blanches, chabot, truite fario)

Localisation de l'action :

unités de gestion **S** (8-10 sources) et **RU** (secteurs à rechercher sur environ 7000 ml en aval de Soudan)-

Modalités d'intervention :

- 1- dégager les zones de sources les plus encombrées (espèces concernées : surtout Agrion de mercure)

Enlèvement manuel des embâcles et bouchons vaseux, réaménagement léger des écoulements (pose de pierres, chenaux), débroussaillage des abords, restauration de petits ouvrages (bassins...)

- 2- éliminer les dépôts vaseux affectant les secteurs potentiellement favorables (espèces concernées : Ecrevisse, chabot, truite)

Enlèvement manuel (pelle, râteau) des dépôts vaseux et étalement sur berges hors lit, pose de déflecteurs temporaires pour favoriser un curage hydraulique

- 3- Aménager le fond du cours d'eau afin de recréer un habitat attractif (espèces concernées : Ecrevisse, chabot, truite fario). Compter 3 à 5 secteurs de 50 m chacun.

Déverser des graviers en une couche de taille homogène (entre 2 et 10 cm) ou en 2 couches de granulométrie différente (gros au-dessous, fins au-dessus) et les étaler au râteau ou à la pelle (épaisseur 0,1 m³ par m²). Ce lit recrée des conditions recherchées comme frayères.

Des pierres plus grosses et plates de préférence seront disposées de façon dispersée sur toute la largeur du lit afin de ménager des interstices potentiellement utilisables par l'Ecrevisse ou le chabot. Les pierres utilisées seront, dans la mesure du possible, de même nature que la roche du site.

Coût estimatif de l'action :

Opération	Unité de référence	Quantité	Coût unitaire € TTC	Total € TTC
1- dégager les zones de sources	1 source	8-10	Env. 200	1600-2000
2- éliminer les dépôts vaseux	ml	50-200	6	300-1200
3- Aménager le fond du cours d'eau	ml	150-250	12	1800-3000
Total action				3700-6200

Financement prévisionnel :

Financier	Outil financier	Montant € TTC indicatif	Taux
Etat	FGMN	3700-6200	? %
Autres : Région, Département, Communautés de Communes, Communes, ...)	A définir		

Calendrier d'intervention prévisionnel :

Opération	2005	2006	2007	2008	2009
1- dégager les zones de sources		X	X		
2- éliminer les dépôts vaseux		X	X		
3- Aménager le fond du cours d'eau		X	X		

Mise en oeuvre : Etat ou collectivité

AAPPMA locale, entreprise TP/Paysage, structure intercommunale (SMC)

Modalités d'évaluation de l'action :

- Réalisation effective des travaux.
- Effectifs d'Ecrevisse, chabot, Agrion, utilisation comme frayère
- Taux d'envasement

Point du cahier des charges faisant l'objet d'un contrôle :

- ☞ Contrôle de l'écoulement des sources
- ☞ Contrôle de l'état d'envasement
- ☞ Vérification des secteurs aménagés



I.5.

Protection de l'habitat du lit des cours d'eau

Constat :

Le lit des cours d'eau, qui est un habitat pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire (écrevisse, chabot...) , est par endroit soumis à des perturbations mécaniques pouvant être localement importantes, soit du fait du passage d'engins agricoles à gué, soit du fait de la pénétration d'animaux lourds (bovins) qui viennent y boire. Il s'ensuit une mobilisation du substrat et un colmatage des fonds qui ne sont pas favorables aux espèces citées (mortalité par écrasement des adultes ou œufs, asphyxie des œufs, disparition de caches...). Sur les secteurs exposés, il est souhaitable de réduire ces effets par des aménagements spécifiques.

Conditions de mobilisation :

Diagnostic environnemental préalable
Action individuelle ou collective

Objectifs de l'action :

Limiter la dégradation du lit des cours d'eau consécutive au passage d'engins agricoles ou de bovins.

- ⇒ Habitats concernés : 91^{F0}- Ripisylve à aulne et frêne
- ⇒ Espèces concernées : Chabot, Ecrevisse à pattes blanches, voire agrion de mercure

Actions :

- 1-** Diagnostic environnemental parcellaire préalable du linéaire : diagnostic « biodiversité » + diagnostic « prétravaux de gestion » (analyse des contraintes de terrain)
- 2-** Aménager des abreuvoirs dans les parcelles prairiales pâturées, situées en bordure de cours d'eau et présentant des signes ou des risques notables de dégradation du lit du ruisseau. Il pourra s'agir soit d'abreuvoirs hors lit soit d'abreuvoirs empierrés dans le lit du cours d'eau. La mise en place de ces abreuvoirs doit s'accompagner d'une pose de clôtures sur les berges utilisées par les bêtes pour aller boire.
- 3-** Aménager des passages à gué empierrés sur les secteurs non équipés utilisés régulièrement par les exploitants

Localisation de l'action :

Secteurs de berges dégradés (potentiellement une quinzaine) – **unités de gestion RU et S**

Modalités d'intervention :

1- Diagnostic environnemental préalable

La contractualisation de la mesure sera dépendante d'un diagnostic environnemental préalable du linéaire concerné. Ce diagnostic préalable sera réalisé par toute personne agréée par le Comité de Pilotage.

Cette étape a pour objet dresser 2 diagnostics :

- Diagnostic écologique ou « biodiversité » :

⇒ Evaluation des enjeux patrimoniaux

⇒ Evaluation de l'état du lit

⇒ Evaluation de la fréquence des passages et du type d'engins

⇒ Evaluation du linéaire à aménager, cartographie de l'état du lit (sections en bon état/ sections dégradées)

- Diagnostic de gestion pré-travaux: élaboration d'un plan de gestion agréé du linéaire à traiter (contrat de 5 ans), analyse des contraintes de terrain

2- Aménagement d'abreuvoirs

Mettre en place des abreuvoirs hors lit dans les parcelles concernées. Ces abreuvoirs seront permanents ou non, localisés à une distance suffisamment importante du cours d'eau (minimum 10 mètres) et leurs abords devront être empierrés afin de limiter les effets du piétinement. Leur alimentation pourra se faire par gravité dans les secteurs favorables ou par l'intermédiaire de pompes.

L'empierrement des berges afin de limiter leur dégradation lorsque les bêtes vont boire à la rivière est une possibilité, néanmoins d'une efficacité plus limitée que les abreuvoirs hors lit. Un diagnostic parcellaire préalable sera réalisé afin de proposer à l'exploitant l'aménagement répondant le mieux aux attentes de celui-ci et du milieu naturel.

3- Aménagement de passages à gué empierrés

Sur les secteurs non équipés utilisés régulièrement par les exploitants pour traverser le cours d'eau, réaliser un apport de pierres (0.5 à 1 m^3 par m^2) formant un dallage apte à supporter le passage répété d'engins (tracteurs). Les pierres seront de préférence plates, de même nature géologique que le substrat du lit du cours d'eau, et propres. Chaque passage ne devra pas excéder 3 m de large et avoir une emprise d'au moins 1 –2 mètres sur chaque berges.

Coût estimatif de l'action (mesure t) :

Opération	Unité de référence	Quantité	Coût unitaire € TTC	Total € TTC
1 - Diagnostic préalable	1 site	10-15	base 300 Euros / diagnostic	3000-4500
2- Aménagement d'abreuvoirs	abreuvoir	8-10	400-500	3200-5000
3- Passages à gué empierrés	passage	3-4	400-500	1200-2000
Total action				7800-11500

Financement prévisionnel :

Financier	Outil financier	Montant € TTC indicatif	Taux
Etat/ Europe	Cofinancement FNCAD/ FEOGA	7800-11500	65 % (50/50)
Autres : Région, Département, Communautés de Communes, Communes, ...)			35 %

Calendrier d'intervention prévisionnel :

Opération	2005	2006	2007	2008	2009
1 - Diagnostic préalable			X	X	X
2- Aménagement d'abreuvoirs			X	X	X
3- Passages à gué empierrés			X	X	X

Mise en oeuvre: Etat
Prestataire, exploitants agricoles

Modalités d'évaluation et de suivi de l'action :

- ↪ Nombre de dossiers comportant cette mesure
- ↪ Comptabilisation du nombre d'abreuvoirs et passages mis en place (localisation et type)
- ↪ Evolution de l'état de conservation du lit des tronçons concernés en comparaison de l'état initial
- ↪ Indices d'utilisation par les espèces visées

Point du cahier des charges faisant l'objet d'un contrôle :

- ↪ Contrôle de la conformité de la pose des abreuvoirs
- ↪ Contrôle des empièvements

I.6.

Restauration et entretien des haies et boisements**Constat :**

Le bassin versant du Magnerolles est une zone traditionnelle de polyculture-élevage, tournée essentiellement vers la production bovine. Depuis plusieurs années, les mutations dans le monde agricole s'y sont traduites comme ailleurs par un agrandissement des parcelles s'accompagnant d'une diminution importante du maillage de haies bocagères.

Ces linéaires boisés (et les talus et fossés associés) jouent un rôle important dans la filtration des eaux de ruissellement, bénéfique à la qualité de l'eau et de l'habitat des cours d'eau et aux espèces qui y vivent (écrevisse, chabot...). Ce sont aussi des corridors biologiques et des habitats pour plusieurs autres espèces (Lucane, Grand capricorne, rosalie des alpes, chiroptères, oiseaux...). La raréfaction de ces haies, ainsi que leur dégradation, compromet leur fonctionnalité et par voie de conséquence le maintien de plusieurs espèces patrimoniales.

Objectifs de l'action :

Maintenir ou reconstituer un maillage de haies permettant l'accueil des espèces patrimoniales qui y sont liées et assurant une fonctionnalité écologique satisfaisante (épuration des eaux, limitation du ruissellement, corridor...)

Actions :

1- Inciter les exploitants agricoles à maintenir les haies existantes et à reconstituer de nouvelles haies, en particulier des haies perpendiculaires à la pente (rôle hydrologique).

2- Sensibiliser la profession agricole à l'utilité des formations boisées dans les exploitations agricoles.

Modalités d'intervention :

1a- Mesures en faveur de l'entretien et de la plantation de haies disponibles dans le catalogue régional :

0602A01 – Entretien des haies 2 faces

0602A02 – Entretien des haies 1 face

0615A – Entretien des arbres isolés

0616A – Entretien des bosquets

0501A01 – Plantation et entretien de haies

paysagères simples

0501A02 – Plantation et entretien de haies paysagères doubles

0601A01 – Réhabilitation de haies fortement dégradées

0601A02 – Réhabilitation de haies moyennement

dégradées

0505A – Création de bosquets

0502A02 – Plantation et entretien d'un alignement

d'arbres

Remarque : - préconiser la plantation d'essences locales. Les mesures portant sur la création de haies sont prioritaires, celles concernant les bosquets et arbres isolés peu pertinentes ici.

Contrat proposé pour la mise en œuvre de cette action : Contrat d'Agriculture Durable (via la mesure f : aide à la surface ou à l'année)

1b- aménagement des talus et fossés renforçant les rôles de la haie

2- Mise en place de réunions d'informations et de sensibilisation des exploitants agricoles.

Localisation de l'action :

-Ensemble du site NATURA 2000 : Bassin versant du Magnerolles - **unité de gestion BV**

Coût estimatif de l'action :

1a- Mesures en faveur de l'entretien et de la plantation de haies disponibles dans le catalogue CTE régional :

Mesure agri-environnementale	Aide CTE*
0602A01	0,76 €/ml/an
0602A02	0,38 €/ml/an
0615A	4,57 €/arbre/an
0616A	11,43 €/are/an
0501A01	1,52 €/ml/an
0501A02	2,13 €/ml/an
0601A01	1,10 €/ml/an
0601A02	0,88 €/ml/an
0505A	38,11 €/are/an
0502A02	10,06 €/arbre/an

*Aide de 20 % supplémentaire au titre de NATURA 2000 dans le périmètre du site à l'exception des CTE bénéficiant déjà d'incitations financières non cumulables.

Remarque : Ces mesures sont à convertir en fonction du nouveau cadre CAD.

1b- aménagement des talus et fossés renforçant les rôle de la haie

Opération	Unité de référence	Quantité	Coût unitaire € TTC	Total € TTC
1b- aménagement talus / fossés	ml	?	A définir	
Total action				

2- réunions d'information et de sensibilisation

Opération	Unité de référence	Quantité	Coût unitaire € TTC	Total € TTC
2- Réunion sensibilisation et d'information	jour	2/an : 4	598	2 392
Total action				2 392

Financement prévisionnel :

Mesure	Financier	Outil financier	Montant € TTC indicatif	Taux
1a	Etat	FGMN	/	50 %
	Europe	FEOGA	/	50 %
1b	A définir			
2	Etat	FGMN	1 674,40	70 %
	Agence de l'eau		717,60	30 %

Calendrier d'intervention prévisionnel :

Opération	2005	2006	2007	2008	2009
1	X	X	X	X	X
2- Réunion sensibilisation et d'information	X		X		

Mise en oeuvre : Etat, Conseil Général (plantations)
Propriétaires et Exploitants agricoles, prestataire

Modalités d'évaluation de l'action :

● Comptabilisation du linéaire restauré, entretenu et planté chaque année.

+ Modalités de contrôle des mesures agri-environnementales.

I.7

**Maintien ou amélioration des capacités d'accueil des espèces d'amphibiens (mares)****Constat :**

Le bassin versant du Magnerolles accueille 8 espèces d'amphibiens dont au moins 3 inscrites en annexe 4 de la Directive habitats. Ces espèces sont dépendantes pour la plupart du maintien de surfaces prairiales et de boisements, mais aussi de points d'eau (mares) nécessaires à leur reproduction. A terme, nombre de ces mares en prairies sont vouées à l'abandon ou à la disparition du fait que les exploitants ne les utilisent plus pour faire boire leurs bêtes. Cette évolution est en partie liée à une démarche qualité engagée par de nombreux éleveurs, pour réduire les risques sanitaires liés à ces points d'eau.

La conservation voire création de points d'eau revêt donc une certaine importance pour la préservation de la biodiversité du site

Objectifs de l'action :

Maintenir ou améliorer les conditions écologiques favorables au développement d'espèces animales aquatiques patrimoniales
 ⇒ Espèces concernées : Crapaud accoucheur, Grenouille agile, Triton marbré (Annexe IV de la Directive Habitats) et autres amphibiens

Conditions de mobilisation :

Diagnostic environnemental préalable + plan de gestion agréé.

Actions :

1- Après une sectorisation des enjeux et des actions sur le cours du Magnerolles et de ses affluents, inciter la profession agricole à **la restauration et l'entretien des mares** existantes, et l'accompagner dans cette démarche à l'aide des mesures agri-environnementales, dans le cadre du CAD ou de tout autre outil financier disponible.

1a- Diagnostic environnemental préalable : diagnostic « biodiversité » + plan de gestion agréé.

1b – Restauration et entretien des mares et points d'eau

Localisation de l'action :

L'ensemble des mares identifiées du bassin versant (9 cartographiées)- **unité de gestion M**

Modalités d'intervention :

1- Restauration et entretien des mares et points d'eau (Action n ° 0611A)

1a - Diagnostic environnemental préalable :

- Diagnostic « biodiversité » montrant l'intérêt écologique de la mare
- Diagnostic « pré-travaux » : élaboration d'un plan de gestion agréé. Ces deux documents seront réalisés par une structure compétente agréée par le Comité de Pilotage de suivi du DOCOB (structure animatrice du DOCOB, association).

1b – Restauration et entretien

- Contrôle de la végétation, apport d'eau, désenvasement
- Seuil >10 m²

Préconisations et mesures complémentaires (cf modalités d'intervention)

Les mares seront restaurées et entretenues selon un cahier des charges plus précis (plan de gestion agréé) qui sera proposé au porteur de projet suite au diagnostic préalable des mares le concernant (taille de la mare, usages, intérêt écologique, ...).

- mettre une section d'empierrement correspondant à la zone accessible pour l'abreuvement du bétail et mise en défens du pourtour de la mare
- surveiller de près la présence et la prolifération des espèces exotiques. Si la présence de ragondins est avérée sur une ou plusieurs mares, le propriétaire ou l'exploitant devra faire en sorte de les réguler efficacement.
- tout constat d'espèces proliférantes (jussie...) devra être signalé à la structure animatrice
- limiter la charge instantanée UGB (<0,8) à proximité des mares et des points d'eau pour éviter un piétinement excessif
- Pas de pompage, de drainage ou de captage
- Eloigner les zones de distribution d'alimentation du bétail et les aires d'abreuvement
- Limiter l'embroussaillage aux abords de la mare

Modes de contractualisation :

2 cas

Parcelle uniquement en SAU : Contrat d'Agriculture Durable (C.A.D.)

⇒ via la mesure f : aide à la surface ou à l'année

↳ Mesures disponibles dans le catalogue régional

0611A – Entretien des mares et des points d'eau (> 10 m²)

Mesure de référence ☐

Mesure à compléter ☒

Préconisations et mesures complémentaires (cf modalités d'intervention)

Sur parcelles privées : Contrat Natura 2000

Coût estimatif de l'action :**1- Mesures agri-environnementales disponibles**

Type d'opération	Montant aide CAD (mesure f)	Unité de référence	Quantité	Total € TTC
1- Diagnostic et entretien des mares et des points d'eau (> 10 m ²) N° Action : 0611A	36,59 €/mare/an*	mare	10 env.	360,59 €

* Aide de 20 % supplémentaire au titre de NATURA 2000 dans le périmètre du site à l'exception des CAD bénéficiant déjà d'incitations financières non cumulables.

Remarque : Les montants présentés dans le tableau ci-dessus proviennent du catalogue départemental des mesures agri-environnementales d'octobre 2001 (convertis en euros). Ils seront probablement modifiés dans le cadre des CAD.

Financement prévisionnel :

Financier	Outil financier	Montant € TTC indicatif	Taux
Etat/ Europe	Cofinancement FNCAD/FEOGA	A définir (mesure t)	100% (50/50)

Calendrier d'intervention prévisionnel :

Opération	2005	2006	2007	2008	2009
1- Entretien des mares et des points d'eau (> 10 m ²) N° Action : 0611A	X	X	X	X	X

Mise en oeuvre : Etat

Exploitants agricoles, Propriétaires privés

Modalités d'évaluation et de suivi de l'action :

- ↳ Nombre de contrats
- ↳ Surface contractualisée – Réalisation effective de l'entretien des mares-
Nombre et taille des mares restaurées et entretenues/ an
- ↳ Contrôle du cahier des charges des mesures agri-environnementales concernées
- ↳ Bilan annuel de la mise en œuvre de cette mesure (en Comité de Pilotage)
- ↳ Réalisation d'un état initial lors du diagnostic écologique précontractuel
- ↳ Evolution de l'état de conservation des mares, inventaire et suivi faune / flore aquatique
- ↳ Maintien des mares en zones de prairies humides pâturées

Point du cahier des charges faisant l'objet d'un contrôle :

- ↳ Contrôle du cahier des charges
- ↳ Réalisation état initial
- ↳ Evolution état de conservation
- ↳ Maintien des mares en zone de prairie

Améliorer les capacités d'accueil du site pour les chiroptères

Constat :

La mosaïque de milieux présente sur le bassin versant du Magnerolles (milieux aquatiques, boisements et haies, prairies) permet l'accueil de plusieurs espèces de chiroptères dont au moins 1 espèce de l'Annexe 2. Ces milieux constituent surtout des zones de chasse, mais il est probable que des espèces se reproduisent également dans des fissures d'arbres, de ponts ou dans des constructions (lavoirs, habitations, dépendances). La disponibilité et la tranquillité de ces sites de reproduction sont particulièrement importantes pour le maintien de ces espèces. Or certains sont susceptibles de subir des perturbations (travaux sur les ponts notamment).

Objectifs de l'action :

Favoriser la reproduction, le transit et le séjour hivernal des chiroptères sur le site.

⇒ Espèces concernées : Grand Murin (Annexe II de la Directive Habitats)

Oreillard, Vespertilion de daubenton (Annexe IV de la Directive Habitats) et autres espèces

Conditions de mobilisation :

Evaluation des capacités d'accueil des ponts et constructions situées à proximité des cours d'eau

Actions :

- 1- repérage des sites favorables
- 2- pose de nichoirs sous les ponts et dans les arbres :
- 3- aménagements dans les habitations

Localisation de l'action :

L'ensemble du bassin versant- **unité de gestion BV**

Modalités d'intervention :

1- repérage des sites favorables

2- pose de nichoirs sous les ponts et dans les arbres :

-ponts : le mieux est de laisser des fissures dans les joints de l'arche du pont à distance (2-3 m) de l'entrée si possible (ponts de pierre) ou de fixer des abris en brique ou parpaing cimentés à la voûte à cette même distance. Cette situation convient particulièrement au Vespertilion de daubenton

-arbres : nichoirs plats en bois à ouvertures inférieures fixés à 4-6 m au moins, sur de gros arbres proches des lisières. Ces nichoirs peuvent être occupés par des espèces arboricoles comme les noctules, les vespertilions (de bechstein, de natterer, de daubenton..), les pipistrelles, la barbastelle, toutes potentielles sur le site.

3-aménagements dans les habitations

aménagement de combles ou charpentes, au moins pour maintenir les colonies existantes (à rechercher en particulier Grand Murin). Aménagement d'accès, pose de bâches et protections...A voir avec les propriétaires ou locataires.

Modes de contractualisation :

1cas : hors CAD

Coût estimatif de l'action :

Type d'opération	Unité de référence	Quantité	Prix unitaire € TTC	Total € TTC
1- repérage des sites favorables	A définir (base : 1 à 3 jours)			
2- pose de nichoirs sous les ponts et dans les arbres :	1 nichoir	10-20	100	1000-2000
3-aménagements dans les habitations	1 habitation	?	50-500	
Total action				

Financement prévisionnel :

Financier	Outil financier	Montant € TTC indicatif	Taux
Etat/ Europe	FGMN		70-100 %
Autres	A définir		

Calendrier d'intervention prévisionnel :

Opération	2005	2006	2007	2008	2009
1- repérage des sites favorables		X	X		
2- pose de nichoirs sous les ponts et dans les arbres :		X	X	X	X
3-aménagements dans les habitations		X	X	X	X

Mise en oeuvre : Etat

propriétaires/locataires (habitations), associations naturalistes (DSNE), DDE/ communes (ponts)

Modalités d'évaluation et de suivi de l'action :

- ↳ Nombre de nichoirs posés et d'habitations aménagées
- ↳ Taux d'occupation

Point du cahier des charges faisant l'objet d'un contrôle :

- ↳ Contrôle de la conformité des aménagements

I.9.



Contrôle des espèces invasives (ragondin)

Constat :

Le ragondin est bien présent sur le bassin de la Sèvre niortaise, où il colonise la plupart des cours d'eau dont le Magnerolles. Cette espèce exotique, naturalisée depuis un siècle en France, occupe une niche écologique vacante, creusant ses terriers dans les berges des cours d'eau et des plans d'eau, favorisant la destruction des berges et des ripisylves, ainsi que l'apport de sédiments à l'aval. Ces effets sont défavorables à la qualité du cours d'eau en général et à la qualité de l'habitat de plusieurs espèces d'intérêt communautaire en particulier (écrevisse, chabot...). Il importe donc de contrôler les populations de ce rongeur, même si elles ne sont pas très importantes sur le Magnerolles, trop rapide et rocheux sur une bonne partie de son cours pour héberger cette espèce.

Dans une optique de régulation efficace, une lutte collective organisée doit être mise en place à l'échelle du bassin versant du Magnerolles et de ses affluents, sur l'ensemble des communes concernées.

Conditions de mobilisation :

Diagnostic d'évaluation préalable de l'impact des ragondins

Action collective

Objectifs de l'action :

Réduire les dégâts occasionnés par les ragondins et les rats musqués (dégradation des berges et des ripisylves, sédimentation), en contrôlant efficacement les populations.

⇒ Habitats concernés : 91^{E0} – Ripisylve à aulne et frêne

⇒ Espèces concernées : Chabot, écrevisse, Rosalie des Alpes

Actions :

1 - Diagnostic préalable des populations, des dégâts et des risques

2 - Mettre en place un programme de lutte pluriannuel coordonné par cages-pièges contre les ragondins sur l'ensemble du linéaire du cours du Magnerolles, de ses affluents et si possible des étangs riverains

Localisation de l'action :

Ensemble du linéaire de cours d'eau du site NATURA 2000 - **unité de gestion RU (voire BV)**

Modalités d'intervention :

1- Diagnostic préalable des populations, des risques et des dégâts sur le cours d'eau du Magnerolles et de ses affluents :
 - en évaluant les populations de ragondins sur le site NATURA 2000 (récolte d'indices de présence ou de données de piégeage)
 - en réalisant un diagnostic de l'état des berges (creusement de galeries)

2- Organiser un programme de lutte généralisé et coordonné de piégeage mécanique le long du cours du Magnerolles et ses affluents.

Ce programme de lutte fera appel à l'usage de cages-pièges uniquement (avec appât). Le recours aux anticoagulants et autres toxiques est à éviter. La mise en place de cette technique ne nécessite pas d'agrément, mais une simple déclaration en mairie.

Ce programme s'organisera autour de campagnes annuelles de piégeage collectif. Les pièges seront disposés sur les berges des secteurs colonisés (cours d'eau, étangs, ...), à proximité des terriers, coulées, zones fréquentées. Ils seront tendus pendant 1 à 2 semaines maximum, au printemps (mars-avril) et/ou à l'automne (octobre-décembre), et visités chaque matin. Les animaux capturés seront mis à mort sur place avec les moyens autorisés.

Préalablement à toute campagne de piégeage, un repérage des indices de présence de l'espèce sur le linéaire de cours d'eau et ses abords sera réalisé. Les étangs, plans d'eau, mares, ne seront pas omis. La campagne de régulation pourra alors s'organiser sur les secteurs colonisés. Afin de faciliter cette démarche préliminaire, la première année de lutte pourra être plus soutenue, avec la mise en place de cages tous les 50 mètres afin de localiser les secteurs devant bénéficier d'une lutte plus lourde les années suivantes.

La démarche s'organise autour d'un réseau de piégeurs, propriétaires et exploitants désireux de participer à la lutte, (action non rémunérée mais contrôlée) répartis sur l'ensemble du site, dont l'action sera coordonnée par une structure centrale, la FDGDEC (Fédération Départementale et Groupements de Défense contre les Ennemis des Cultures) et/ou d'autres structures compétentes.

Son rôle sera de collecter les informations inhérentes à la présence du ragondin sur le secteur, les luttes locales déjà développées, de réaliser des réunions de sensibilisation et d'information à la lutte, de coordonner les campagnes de lutte collective, de distribuer les cages et de les relever, de ramasser les cadavres, de fournir les appâts.

La mise en place du programme nécessitera au préalable la constitution d'une équipe de piégeurs (gestion de 20 cage-pièges/ individu/tronçon de 2-3 km) et la comptabilisation du nombre de cages-pièges disponibles, afin de prévoir le financement de cages complémentaires (15-20 seraient nécessaires). A défaut, inciter les propriétaires à acquérir les cages-pièges par les structures compétentes et à faire une déclaration en mairie afin d'améliorer la fiabilité des données sur l'état des populations de ragondins sur le site.

Plan de financement :

Coût estimatif de l'action (mesure t) :

Opération	Unité de référence	Quantité	Coût unitaire € TTC	Total € TTC
1 – Diagnostic préalable des populations et des dégâts	jour	2/an	500	1000
2- Financement de l'animation du réseau	année	5	5000	25.000
2- Acquisition de cages-pièges	cage	20	60	1200
2- Acquisition d'un congélateur	congélateur	1	800	800
2- Acquisition de petit matériel (piquets, sacs, ...)				500
Total action				28 500

Financement prévisionnel :

Financier	Outil financier	Montant € TTC indicatif	Taux
CNASEA, Conseil Général 79, Etat*	/	16.740 à 19..530	60 à 70 %
Communes	/	8.370 à 11..160	30 à 40 %

*La DIREN finance l'achat de piège-cages à hauteur de 60 Euros

Calendrier d'intervention prévisionnel :

Opération	2005	2006	2007	2008	2009
1 – Diagnostic préalable des populations et dégâts		X			
2- Animation		X	X	X	X
2- Acquisition de matériel (cages, congélateur...)		X			

Modalités d'évaluation et de suivi de l'action :

- ↳ Mise en place effective de la lutte collective – Calcul annuel du linéaire de rivière ayant fait l'objet d'une lutte collective
- ↳ Réalisation d'un état initial lors du diagnostic écologique pré-contractuel
- ↳ Suivi de l'évolution de l'état des populations de ragondins
- ↳ Diminution du nombre de prises de ragondins année après année.

Points du cahier des charges faisant l'objet d'un contrôle:

- ↳ Date de mise en place des cages-pièges
- ↳ Nombre de cages-pièges acquis
- ↳ Comptabilisation du nombre de prises
- ↳ Coordination par la FDGDEC
- ↳ Diminution du nombre de prises de ragondins année après année.

I.10.**Evaluation des possibilités de réintroduction d'une population d'écrevisses à pattes blanches sur le Ruisseau du Magnerolles****Constat :**

La population d'écrevisses à pattes blanches du Magnerolles, une des plus belles de la région Poitou-Charentes, a subi au moins 2 accidents chimiques importants dans le courant de l'année 2001. L'année suivante, les recherches menées par le CSP sur les sites habituellement fréquentés par l'espèce n'ont pas permis de l'y retrouver, de même qu'en 2003. Dans l'état actuel des connaissances, il semble donc que la population soit aujourd'hui éteinte. Compte-tenu de l'importance passée de cette espèce sur le site, de son statut alarmant sur la plupart des sites de plaine, et de l'état de conservation encore satisfaisant du ruisseau, il serait souhaitable d'étudier la possibilité de réimplanter une population à partir de populations voisines encore présentes.

Objectifs de l'action :

Etudier la faisabilité d'une opération de renforcement ou de réintroduction d'une population sur le ruisseau du Magnerolles
Et, si les conditions sont réunies pour le faire, tester cette possibilité de façon expérimentale et encadrée.

Actions :

- Conduire des investigations suffisamment poussées pour déterminer le statut exact de l'espèce sur le Magnerolles (disparition avérée ou persistance d'une population relictuelle)
- Vérifier que les conditions nécessaires à l'accueil de l'espèce sont bien réunies : risque sanitaire lié aux écrevisses introduites, qualité de l'eau, mise en œuvre d'opérations préalables (assainissement collectif Soudan, rejets industriels...).
- Etudier la possibilité d'une introduction à partir de populations voisines : localisation et état des populations voisines, mise au point des modalités techniques
- Réaliser une réintroduction expérimentale

Modalités d'intervention :**1- Conduire des investigations suffisamment poussées pour déterminer le statut exact de l'espèce sur le Magnerolles (disparition avérée ou persistance d'une population relictuelle)**

Pose et relevé quotidien de nasses appâtées (balances) pendant 1 semaine au moins en été, sur plusieurs secteurs présentant des conditions d'habitat favorables. 8 demi-journées à 2 personnes environ.
Recherche nocturne à la lampe en été, sur tout le linéaire favorable (hors secteurs à nasses). 6 soirées à 2 personnes environ.

2- Vérifier que les conditions nécessaires à l'accueil de l'espèce sont bien réunies

Recherche et analyse des informations nécessaires concernant :

- le risque de contamination (aphanomyose) par des écrevisses allochtones
- la qualité de l'eau du ruisseau (voir mesure III.3)
- les risques liés aux rejets domestiques (assainissement Soudan : voir mesure II.2)
- les risques liés aux rejets industriels, probablement impliqués dans 1 des accidents survenus en 2001 (voir mesure II.4)
- les risques d'accident chimique d'origine routière (voir mesure II.3)

3- Etudier la possibilité d'une introduction à partir de populations voisines

Analyse des caractéristiques des populations voisines (génétique, écologie), et des possibilités techniques de prélèvement (nombre d'individus, classes d'âge, périodes, conditionnement...)

4- Réaliser une réintroduction expérimentale

Prélever des écrevisses dans la ou les populations choisies, les transporter, les lâcher dans des secteurs choisis au préalable aménagés à cet effet, suivre leur devenir à court terme. Pour le long terme, voir mesure III.2.

Localisation de l'action :

Secteurs à déterminer dans l'unité de gestion RU

Coût estimatif de l'action :

Opération	Unité de référence	Quantité	Coût unitaire € TTC	Total € TTC
1- Etude sur le statut précis de l'espèce	jour	14	600	8400
2 – Etude des conditions d'accueil	jour	2	600	1200
3- Etude des populations et des modalités de réintroduction	jour	5	600	3000
4- Lâcher expérimental	1 lâcher	A définir en fonction des étapes précédentes		
Total action sur 5 ans				12.600-20.000

Financement prévisionnel :

Financier	Outil financier	Montant TTC indicatif	Taux
Etat (DIREN)/ Europe	FGMN/ FEOGA	12.600-20.000	100 % (50/50)
Autres : Région, Département, Communautés de Communes, Communes, ...)	A définir		

Calendrier d'intervention prévisionnel :

Opération	2005	2006	2007	2008	2009
1- Etude sur le statut précis de l’espèce	X	A reconduire si nécessaire			
2 – Etude des conditions d’accueil	X				
3- Etude des populations et des modalités de réintroduction	X				
4- Lâcher expérimental	Démarrage selon résultats des actions 1 à 3 et des mesures préalables				

Mise en oeuvre : Etat
CSP, Fédération de pêche, Université Poitiers

Modalités d'évaluation et de suivi de l'action :

- ↳ Réalisation de rapports d'étude
- ↳ Suivi par le CSRPN avant diffusion plus large

II.1

Sensibiliser à la réglementation relative à la protection de la ressource en eau

Constat :

La réglementation en faveur de la préservation de la qualité de l'eau est en perpétuelle évolution, mais il convient néanmoins de faire en sorte de la respecter, quelque soit le domaine d'activité concerné. Le Ruisseau du Magnerolles est un site sensible en raison principalement de la présence d'une faune aquatique d'intérêt communautaire (Chabot, écrevisse à pattes blanches, agrion de mercure...). Or la qualité des eaux, dont dépendent ces espèces, connaît un certain nombre d'altérations : enrichissement en nitrates dans les zones de source, en phosphates à l'aval du bourg de Soudan, présence de pesticides. Il est donc nécessaire de veiller à ce que les préconisations légales soient assurées, dans les délais impartis et au plus vite, afin de limiter la dégradation de la qualité de l'eau.

Objectifs de l'action :

Maintenir une qualité physico-chimique et biologique de la ressource en eau favorable et compatible avec les exigences écologiques des espèces d'intérêt communautaire aquatiques

⇒ Espèces concernées : Chabot, Ecrevisse à pattes blanches, Agrion de mercure (et autres espèces)

Actions :

1- Sensibiliser :

. les collectivités territoriales afin d'assurer la mise en place et l'efficacité de l'assainissement collectif et industriel du bassin versant du site Natura 2000

. les acteurs du système de veille et d'intervention sur les pollutions à la richesse écologique du site afin d'accélérer et d'optimiser les interventions.

. les acteurs locaux au respect de la réglementation dans une optique de préservation de la qualité de l'eau et de l'intérêt écologique du site. L'information du secteur agricole pourra être réalisée dans le cadre des réunions d'information prévues dans les actions concernant ce secteur (voir fiches actions suivantes).

2- Assurer le suivi des politiques et actions en cours pouvant concerner la gestion de la ressource en eau (qualité/quantité) sur le bassin versant du Magnerolles

Modalités d'intervention :

- 1- Mise en place de réunions d'informations et de sensibilisation des différents acteurs.
- 2- Mise en place d'un système de suivi des politiques et actions

Localisation de l'action :

Ensemble du site NATURA 2000 : Ruisseau du Magnerolles et ses affluents - **unité de gestion BV**

Coût estimatif de l'action (mesure t) :

Opération	Unité de référence	Quantité	Coût unitaire € TTC	Total € TTC
1- Réunion sensibilisation "police de l'eau" + "système de veille et d'intervention"	jour	1	598	598
1- Réunion sensibilisation "acteurs locaux" + "propriétaires de plans d'eau"	jour	2/an : 4	598	2 392
2- mise en place d'un suivi	Coût intégré dans les missions habituelles des administrations concernées			
Total action				2 990

Financement prévisionnel :

Financier	Outil financier	Montant € TTC indicatif	Taux
Etat	FGMN	2 093	70 %
Agence de l'eau		897	30 %
Autres : Région, Département, Communautés de Communes, Communes, ...)	A définir		

Calendrier d'intervention prévisionnel :

Opération	2005	2006	2007	2008	2009
1- Réunion sensibilisation "police de l'eau" + "système de veille et d'intervention"		X			
1- Réunion sensibilisation "acteurs locaux" + "propriétaires de plans d'eau"		X		X	
2- mise en place d'un suivi		X	X	X	X

Mise en œuvre : Etat

Structure animatrice du DOCOB et/ou administrations et services concernés (DDAF, Chambre de Commerce et d'Industrie, ...).

Modalités d'évaluation et de suivi de l'action :

☞ Réunions d'information et de sensibilisation effectuées et présence des acteurs concernés.

☞ Bilan annuel de la mise en œuvre de cette mesure (en Comité de Pilotage).

Points du cahier des charges faisant l'objet d'un contrôle:

☞ Nombre de réunions

☞ Présence des acteurs concernés

☞ Qualité de l'eau

II.2.

Inciter à la mise en place de systèmes d'assainissement domestique

Constat :

La qualité de l'eau du Ruisseau du Magnerolles est affectée depuis plusieurs années par des rejets domestiques issus des hameaux et des Bourgs, au premier rang desquels celui de Soudan, situé juste en amont de la zone la plus riche et la plus belle du ruisseau (écrevisses, chabot...). Ces rejets riches en phosphates et nitrates contribuent en particulier à enrichir les eaux en aval, ce qui est préjudiciable à la qualité du cours d'eau en général et certaines espèces en particulier. Bien que le DOCOB ne soit pas un outil destiné à encadrer les politiques en cours autres que Natura 2000, il peut aider à fixer ou préciser certaines de leurs conditions d'application. C'est le cas notamment pour ce qui concerne la politique de l'eau et de l'assainissement domestique.

Objectifs de l'action :

Favoriser le contrôle des sources de pollution aquatique d'origine domestique afin de préserver ou reconquérir une qualité d'eau satisfaisante sur le ruisseau du Magnerolles et ses affluents pour y garantir la pérennité des espèces d'intérêt communautaire aquatiques qui en dépendent

⇒ Espèces concernées : Chabot, Ecrevisse à pattes blanches, Agrion de mercure (et autres espèces)

Actions :

Assurer un suivi des projets en cours et accompagner les porteurs de projets en matière d'assainissement domestique

Modalités d'intervention :

1- Mise en place d'un groupe de travail thématique avec les porteurs de projets, les administrations, les experts afin d'examiner à l'amont tous les projets d'assainissement et en particulier, par ordre d'importance :

- l'assainissement collectif du Bourg de Soudan
- l'assainissement collectif des hameaux les plus peuplés (Chavagné, Pallu,...)
- l'assainissement individuel des habitations proches des cours d'eau

Localisation de l'action :

Bourgs et hameaux du Bassin versant du Magnerolles - **unité de gestion A**

Coût estimatif de l'action :

Opération	Unité de référence	Quantité	Coût unitaire € TTC	Total € TTC
Suivi de l'avancement des projets	jour	1 /an : 5	600	3000
Total action				3000

Financement prévisionnel :

Financier	Outil financier	Montant € TTC indicatif	Taux
Etat	FGMN	2 100	70 %
Agence de l'eau		900	30 %
Autres : Région, Département, Communautés de Communes, Communes, ...	A définir		

Calendrier d'intervention prévisionnel :

Opération	2005	2006	2007	2008	2009
Coordination et animation du groupe de travail	X	X	X	X	X

Mise en oeuvre : Etat

Structure animatrice du DOCOB

Modalités d'évaluation de l'action :

- Mise en place du groupe de travail et examen effectif des dossiers.
- Communication à l'administration de dossiers prenant en compte les objectifs du DOCOB.
- Bilan annuel de la mise en œuvre de cette mesure (en Comité de Pilotage).

Améliorer la gestion environnementale des réseaux routiers

Constat :

La qualité de l'eau du Ruisseau du Magnerolles est exposée en plusieurs points à des rejets issus du réseau routier. Ces rejets peuvent contenir des substances toxiques ou non qui sont préjudiciables à la qualité du cours d'eau en général et à certaines espèces en particulier. Bien que le DOCOB ne soit pas un outil destiné à encadrer les politiques en cours autres que Natura 2000, il peut aider à fixer ou préciser certaines de leurs conditions d'application. C'est le cas notamment pour ce qui concerne la gestion et l'aménagement du réseau routier.

Objectifs de l'action :

Favoriser le contrôle des sources de pollution aquatique en provenance du réseau routier afin de préserver ou reconquérir une qualité d'eau satisfaisante sur le ruisseau du Magnerolles et ses affluents pour y garantir la pérennité des espèces d'intérêt communautaire aquatiques qui en dépendent

⇒ Espèces concernées : Chabot, Ecrevisse à pattes blanches, Agrion de mercure (et autres espèces)

Actions :

- 1- Limiter l'arrivée dans les cours d'eau des eaux de ruissellement provenant des plate-formes routières
- 2- Prévenir le risque de pollution accidentelle des cours d'eau par renversement de substances dangereuses suite à un accident de la route (cas du pont franchissant le Magnerolles sur la RN 11 à Soudan)
- 3- Limiter la dispersion dans les cours d'eau des produits phytosanitaires utilisés pour l'entretien des chaussées et ouvrages

Modalités d'intervention :

- 1- Limiter l'arrivée dans les cours d'eau des eaux de ruissellement provenant des plateformes routières
 - 1a- Equiper d'un système de collecte et traitement des eaux pluviales les tronçons routiers les plus fréquentés et les plus proches des cours d'eau (cas de la RN 11 à Soudan).
 - 1b- Renforcer les systèmes de collecte/épuration des bassins de l'autoroute A10 situés sur le bassin versant (7 sur 5 km)
- 2- Prévenir le risque de pollution accidentelle des cours d'eau par renversement de substances dangereuses suite à un accident de la route (cas du pont franchissant le Magnerolles sur la RN 11 à Soudan)
 - Réduire le trafic de poids-lourds transportant des matières dangereuses sur la RN 11
 - Implanter des ralentisseurs et une signalisation adaptée à l'approche du pont
 - Equiper le pont de glissières de sécurité dimensionnées pour les poids-lourds
 - Equiper d'un système de collecte et traitement des eaux pluviales le pont et ses abords (voir 1a).
- 3- Limiter la dispersion dans les cours d'eau des produits phytosanitaires utilisés pour l'entretien des chaussées et ouvrages
 - remplacer les produits les plus toxiques par des produits moins nocifs
 - réduire les doses utilisées ou le nombre de traitements,
 - remplacer le traitement chimique par une opération mécanique
 - Consigner ces bonnes pratiques dans une charte avec les gestionnaires (ASF, DDE, communes)

Localisation de l'action :

Points du réseau routier pouvant poser problème – **unité de gestion R**

Coût estimatif de l'action :

Opération	Unité de référence	Quantité	Coût unitaire € TTC	Total € TTC
1a- Collecte eaux pluviales RN11 (étude)	j	4	600	2400
1a- Collecte eaux pluviales RN11 (travaux)	A définir (voir documents SETRA)			
1b- Bassins A10 (étude)	j	6	600	3600
1b- Bassins A10 (travaux)	A définir (voir documents SETRA)			
2- Pollution accidentelle RN 11 (étude)	j	4	600	2400
2- Pollution accidentelle RN 11 (travaux)	A définir			
3- Entretien des bords de route (charte)	j	3	600	1800
Total action				Etude : 10.200 Travaux : à définir

Financement prévisionnel :

Type d'opération	Financier	Outil financier	Montant € TTC indicatif	Taux
Etudes	Etat	FGMN	7140	70%
	Agence de l'eau		3060	30%
Travaux	Etat (équipement), ASF, Conseil Général, communes		A définir	

Calendrier d'intervention prévisionnel :

Opération	2005	2006	2007	2008	2009
Etudes		X			
Travaux RN 11 et A10			X	X	X
Entretien routes		X	X	X	X

Mise en oeuvre : Etat
DDE, ASF, Conseil Général, communes

Modalités d'évaluation de l'action :

- Signature de la charte de bonnes pratiques avec les gestionnaires des réseaux routiers
- Analyse régulière de la qualité de la ressource en eau (dosage des éléments d'origine routière).

II.4.

Inciter à la mise en place de dispositifs de collecte et traitement des effluents industriels

Constat :

La qualité de l'eau du Ruisseau du Magnerolles a été affectée au moins une fois par des substances toxiques provenant d'installations industrielles, en particulier dans le bourg de Soudan, situé juste en amont de la zone la plus riche et la plus belle du ruisseau (écrevisses, chabot...). Ces rejets ont provoqué une mortalité significative d'écrevisses et d'autres espèces au printemps 2001. Bien que le DOCOB ne soit pas un outil destiné à encadrer les politiques en cours autres que Natura 2000, il peut aider à fixer ou préciser certaines de leurs conditions d'application. C'est le cas notamment pour ce qui concerne les installations classées et en particulier les installations industrielles.

Objectifs de l'action :

Favoriser le contrôle des sources de pollution aquatique d'origine industrielle afin de préserver ou reconquérir une qualité d'eau satisfaisante sur le ruisseau du Magnerolles et ses affluents pour y garantir la pérennité des espèces d'intérêt communautaire aquatiques qui en dépendent

⇒ Espèces concernées : Chabot, Ecrevisse à pattes blanches, Agrion de mercure (et autres espèces)

Actions :

Assurer un suivi des projets en cours et accompagner les porteurs de projets en matière d'installations industrielles

Modalités d'intervention :

- 1- Mise en place d'un suivi par la structure animatrice
- 2- Expertise de sites

Localisation de l'action :

Installations industrielles du Bassin versant du Magnerolles - **unité de gestion I**

Coût estimatif de l'action :

Opération	Unité de référence	Quantité	Coût unitaire € TTC	Total € TTC
1- suivi des dossiers	jour	?	500	
2- Expertise des sites	1 site	?	1000-2000	
Total action	Selon nb et importance des dossiers			

Financement prévisionnel :

Financier	Outil financier	Montant € TTC indicatif	Taux
Industriels concernés			100 %

Calendrier d'intervention prévisionnel :

Opération	2005	2006	2007	2008	2009
1- suivi des dossiers	Selon dossiers enc ours				
2- Expertise des sites	Selon nombre de sites nouveaux				

Mise en oeuvre : Etat (DRIRE)
Structure animatrice du DOCOB

Modalités d'évaluation de l'action :

- Rapports d'expertise des sites industriels

II.5.



Inciter les exploitants agricoles à maintenir ou augmenter les surfaces en herbe près des cours d'eau

Constat :

Le bassin versant du Magnerolles est un secteur traditionnellement tourné vers l'élevage, l'élevage bovin étant la production animale la plus importante. De ce fait, la prairie naturelle constitue le paysage traditionnel de la vallée, notamment en bordure des cours d'eau, là où les sols sont les plus humides. Ces formations prairiales participent de façon importante à l'autoépuration des eaux superficielles en agissant comme autant de zones de filtre naturel. Leur action, combinée à celle, similaire, des haies et des ripisylves, contribue à la préservation de la qualité physico-chimique et biologique des eaux, garante à son tour de la pérennité d'habitats et espèces sauvages dont plusieurs d'intérêt européen.

Ces surfaces prairiales ont connu et connaissent encore aujourd'hui une dynamique de déclin, soit par abandon dans les secteurs peu propices à l'intensification agricole, soit surtout par conversion en terres cultivées. La diminution de ces surfaces en herbe réduit d'autant les capacités de stockage et de filtration des eaux superficielles, et leur remplacement par des surfaces cultivées s'accompagne de nuisances nouvelles pour les cours d'eau, telles que l'apport de particules de terre et de produits chimiques qui contribuent à la dégradation des habitats aquatiques et donc des conditions de vie des espèces qui y sont liées.

Objectifs de l'action :

Maintenir et entretenir les prairies naturelles permanentes là où elles existent encore et augmenter leur surface aux dépens des surfaces cultivées là où elles font le plus défaut afin d'assurer leur rôle de systèmes naturels de filtration des eaux superficielles (prairies), en priorité en bordure des cours d'eau et des mares, ceci afin de maintenir une qualité physico-chimique et biologique de la ressource en eau favorable et compatible avec les exigences écologiques des habitats et des espèces d'intérêt communautaire aquatiques.

⇒ Habitats concernés : 91^{E0} – ripisylve à aulne et frêne

⇒ Espèces concernées : Chabot, Ecrevisse à pattes blanches, Agrion de mercurée

Conditions de mobilisation:

⇒ Diagnostic environnemental parcellaire préalable

⇒ Action individuelle

Actions :

1 - Diagnostic environnemental parcellaire préalable : diagnostic biodiversité et agri-environnementale

2a – Inciter la profession agricole à maintenir des prairies permanentes en bordure des cours d'eau

2b- Inciter la profession agricole à augmenter la surface de prairies permanentes en bordure des cours d'eau

Localisation de l'action :

Tout le bassin versant, avec priorité aux abords des cours d'eau (100m)- **unité de gestion BV**

Surface estimative : 340 ha (17 km de linéaire X 100 m de part et d'autre)

Modalités d'intervention :

1– Diagnostic environnemental parcellaire préalable : diagnostic biodiversité et agri-environnementale

La contractualisation de la mesure sera dépendante d'un diagnostic environnemental parcellaire préalable.

Un diagnostic environnemental préalable de la parcelle sera effectué par la structure animatrice ou un expert environnemental. Cette étape a pour objet de dresser 2 diagnostics :

- Diagnostic écologique ou « biodiversité » :
- Diagnostic agri-environnemental

2a- Maintien des prairies permanentes de type extensif, gérées par fauche et/ ou par pâturage en bordure des cours d'eau et points d'eau

Clauses générales de l'action 2001A (pour les clauses particulières A02, A02, A03, A04, se reporter aux mesures agri-environnementales du catalogue)

- Taux d'engagement des surfaces en herbe à définir par le Comité technique
- Fauche autorisée à compter du 1^{er} mai (sur avis du Comité technique)
- Interdictions sur la parcelle : nivellement, boisement, écobuage, brûlis, drainage enterré
- Fertilisation NPK limitée à 60-40-80*
- Fertilisation organique limitée à 65uN en prairie fauchée, 45uN en prairie pâturée*
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des épandages de fertilisants minéraux et organiques pour l'ensemble des parcelles de l'exploitation
- Exploitation de la prairie par fauche et/ou pâture
- Fauche des refus obligatoire
- Désherbage chimique spécifique, autorisé sur avis du Comité technique
- Chargement :
 - ⇒ chargement moyen annuel de l'exploitation < à 1,4 UGB/ ha de SFP
 - ⇒ cas de chargement dépassé : l'éleveur doit tenir un cahier de pâturage permettant de vérifier que le taux de chargement exigé n'est pas dépassé sur les parcelles contractualisées et que les bonnes pratiques agricoles sont respectées sur le reste de l'exploitation
 - ⇒ des critères seront fixés au plan local par un comité technique afin de s'assurer qu'il n'y pas de surpâturage à certaines périodes de l'année

*Fertilisation interdite par APB en bordure de cours d'eau (20 m)

Clauses générales de l'action 2002A (pour les clauses particulières, se reporter aux mesures agri-environnementales du catalogue)
Mêmes engagements que l'action 2001A mais exploitation exclusivement par le pâturage (fauche interdite)

Remarque

Le maintien du pâturage sur les parcelles en bordure de cours d'eau devront s'accompagner de mesures de protection et d'entretien des ripisylves et des berges afin de les préserver de certaines dégradations occasionnées par le piétinement du bétail (voir mesure I..3 et I.5)

2b- Augmentation des surfaces en prairie permanente de type extensif en bordure des cours d'eau et points d'eau

mesures agri-environnementales inscrites au catalogue CTE:

- 0101A- Reconversion de terres arables en herbages extensifs (RTA)**
- 0102A- Reconversion de terres arables en prairies temporaires**
- 0401A- Implantation de dispositifs enherbés**
- 0402A- Localisation pertinente du gel PAC**

Modes de contractualisation :

1cas

Parcelle uniquement en SAU : Contrat d'Agriculture Durable (C.A.D.)

⇒ via la mesure f : aide à la surface ou à l'année

Mesure de référence ☒

Mesure à compléter ☐

Coût estimatif de l'action (Mesure f) :

Type d'opération		Montant aide CAD (mesure f) en €	Unité de référence	Quantité	Total € TTC
1- Diagnostic environnemental parcellaire préalable		A définir			
2a- Maintien des prairies permanentes par gestion extensive	2001A	96,04-141,78 /ha/an*	Ha	Env. 350	21- 130.000/an
	2002A	111,29-157,02 /ha/an*	Ha		
2b- Augmentation des surfaces en prairies permanentes	0101A	374,87 /ha/an*	Ha		
	0102A	259,16 /ha/an*	Ha		
	0401A	374,87 /ha/an*	Ha		
	0402A	60,98 /ha/an*	Ha		

*Aide de 20 % supplémentaire au titre de NATURA 2000 dans le périmètre du site à l'exception des CAD bénéficiant déjà d'incitations financières non cumulables.

Remarque : Les montants présentés dans le tableau ci-dessus proviennent du catalogue départemental des mesures agri-environnementales d'octobre 2001 (convertis en euros). Ils seront probablement modifiés dans le cadre des CAD.

Financement prévisionnel :

Type de mesure	Financier	Outil financier	Montant € TTC indicatif	Taux
Mesure agri-environnementale (f)	Etat / Europe	Cofinancement FNCAD/ FEOGA (fonds MAAPAR)	105- 650.000	100 % (50/50)

Calendrier d'intervention prévisionnel :

Opération	2005	2006	2007	2008	2009
1- Diagnostic parcellaire préalable	X	X	X	X	X
2a- Maintien des prairies permanentes	X	X	X	X	X
2b- Augmentation des surfaces prairiales	X	X	X	X	X

Mise en œuvre : Etat
Exploitants agricoles

Modalités d'évaluation et de suivi de l'action :

- ↪ Nombre de contrats contractualisés des mesures concernées
- ↪ Surface contractualisée – Réalisation effectif de la gestion extensive des prairies
- ↪ Contrôle du cahier des charges des mesures agri-environnementales concernées
- ↪ Réalisation d'un état initial lors du diagnostic écologique précontractuel
- ↪ Maintien et suivi de l'état de conservation des prairies permanentes

Points du cahier des charges faisant l'objet d'un contrôle :

- Conformité vis-à-vis de l'Arrêté de Protection de Biotope
- Réalisation du diagnostic
- Localisation des parcelles
- Taux de chargement
- Modes de fertilisation et desherbage

II.6.



Inciter les exploitants agricoles à réduire l'apport d'intrants et de phytosanitaires au réseau hydraulique

Constat :

Le bassin versant du Magnerolles est un secteur traditionnellement tourné vers l'élevage, l'élevage bovin étant la production animale la plus importante. De ce fait, la prairie naturelle constitue le paysage traditionnel de la vallée, notamment en bordure des cours d'eau, là où les sols sont les plus humides. Leur gestion traditionnellement extensive ne fait appel à pratiquement aucun apport en substances chimiques susceptibles d'altérer la qualité des cours d'eau.

Cependant, ces surfaces prairiales ont connu et connaissent encore aujourd'hui une dynamique de déclin, soit par abandon dans les secteurs peu propices à l'intensification agricole, soit surtout par conversion en terres cultivées. Leur remplacement par des surfaces cultivées s'accompagne d'apports de substances chimiques diverses utilisées soit pour l'amendement des terres soit pour la protection des végétaux cultivés qui contribuent à la dégradation des habitats aquatiques et donc des conditions de vie des espèces qui y sont liées.

Objectifs de l'action :

Limiter la dégradation de la qualité des eaux par eutrophisation et apport de biocides d'origine agricole,

⇒ Habitats concernés : 91^{E0} – ripisylve à aulne et frêne

⇒ Espèces concernées : Chabot, Ecrevisse à pattes blanches, Agrion de mercure

Actions :

1- Accompagner la profession agricole dans une démarche de diminution des intrants dans les parcelles cultivées proches des cours d'eau

2- Accompagner la profession agricole dans une démarche d'utilisation raisonnée des traitements chimiques dans les parcelles cultivées proches des cours d'eau

Modalités d'intervention :

1- Accompagner la profession agricole dans une démarche de diminution des intrants dans les parcelles cultivées proches des cours d'eau

Mesures agri-environnementales disponibles dans le catalogue régional :

0901A – Réduction de 20 % des apports azotés totaux par rapport à des références locales par culture

0301A01 – Implantation d'une culture intermédiaire sur sol nu en hiver

option 1 : si couverture > 50 % des surfaces potentielles nues : + 20 %

option 2 : si couverture < 40 % des surfaces potentiellement nues : - 20 %

2- Accompagner la profession agricole dans une démarche d'utilisation raisonnée des traitements chimiques dans les parcelles cultivées proches des cours d'eau

Mesures agri-environnementales disponibles dans le catalogue régional :

0801A01 – Traitements phytosanitaires : Modifier les techniques de lutte

0801A02 - Traitements phytosanitaires : Modifier les techniques de lutte + diagnostic parcellaire

0804A01 – Remplacer le désherbage chimique par un désherbage mécanique

0805A01 – Remplacer le désherbage chimique par un désherbage mixte (chimique + mécanique)

0802A01 Mettre en place la lutte biologique (cultures pérennes)

0802A11 – Mettre en place la lutte biologique (maïs)

3- Mise en place de réunions d'informations et de sensibilisation des exploitants agricoles.

Localisation de l'action :

- Ensemble du site NATURA 2000 , avec priorité sur les zones proches des cours d'eau (100-200m) - **unité de gestion BV**

Modes de contractualisation (mesures 1 et 2) :**Parcelle uniquement en SAU : Contrat d'Agriculture Durable (C.A.D.)**

⇒ via la mesure f : aide à la surface ou à l'année

Mesure de référence ☒

Mesure à compléter ☐

Coût estimatif de l'action :**1- Diminution des intrants**

Mesure agri-environnementale	Aide CAD	Aide supp. NATURA 2000
0301A01	121,96 €/ha/an	20 %
0301A01 – option 1	146,35 €/ha/an	0 %
0301A01 – option 2	97,57 €/ha/an	20 %
0901A	de 19,60 €/ha/an à 76,22 €/ha/an selon la surface contractualisée	20 %

2- Utilisation raisonnée des traitements phytosanitaires

Mesure agri-environnementale	Aide CAD	Aide supp. NATURA 2000
0801A01	de 13,53 €/ha/an à 54,12 €/ha/an selon la surface contractualisée	20 %
0801A02	de 24,20 €/ha/an à 64,79 €/ha/an selon la surface contractualisée	20 %
0804A01	118,91 €/ha/an	0 %
0805A01	30,49 €/ha/an	20 %
0802A01	77,75 €/ha/an	0 %
0802A11	27,44 €/ha/an	0 %

3- Réunions sensibilisation et d'information

Opération	Unité de référence	Quantité	Coût unitaire € TTC	Total € TTC
Réunion sensibilisation et d'information	jour	2/an : 4	600	2 400
Total action				2400

Financement prévisionnel :

Type d'opération	Financier	Outil financier	Montant € TTC indicatif	Taux
Mesures agri-environnementales	Etat / Europe	FGMN / FEOGA	/	50/50
Sensibilisation	Etat / Agence de l'eau / autres	FGMN/ autres	2400	70/30

Calendrier d'intervention prévisionnel :

Opération	2005	2006	2007	2008	2009sur
1- Diminution des intrants	X	X	X	X	X
2- Utilisation raisonnée des traitements phytosanitaires	X	X	X	X	X
3- Réunions sensibilisation et d'information	X		X		

Mise en oeuvre : Etat

Exploitants agricoles, Structure animatrice, Chambre d'agriculture, DDAF

Modalités d'évaluation de l'action :

- Comptabilisation du nombre de dossiers de contractualisation des mesures concernées.
 - Réunions d'information et de sensibilisation effectuées et présence des acteurs concernés.
 - Analyse régulière de la qualité de la ressource en eau (dosage des éléments d'origine agricole).
- + Modalités de contrôle des mesures agri-environnementales concernées.

Points du cahier des charges faisant l'objet d'un contrôle :

- Conformité vis-à-vis de l'Arrêté de Protection de Biotope
- Modes de fertilisation et de traitement phytosanitaire
- Localisation des parcelles par rapport aux cours d'eau

II.7.



Intégrer l'exploitation des retenues d'eau du bassin versant dans la démarche de préservation de la ressource en eau

Constat :

Le bassin versant du Magnerolles comporte plusieurs étangs, souvent de conception ancienne et peu respectueuse de l'environnement (dans le lit des ruisseaux par exemple). Bien qu'ils répondent à des besoins multiples (irrigation, pêche, loisirs ...), leur exploitation est parfois susceptible d'induire des effets néfastes sur les cours d'eau : arrivées d'eaux réchauffées, désoxygénées et enrichies en matières organiques, apport d'espèces ou pathologies allochtones (poissons, écrevisses).

Compte-tenu de la sensibilité du site, une harmonisation doit être recherchée entre la création / gestion des plans d'eau et les objectifs de qualité du ruisseau.

Objectifs de l'action :

Limiter les impacts des étangs et plans d'eau (pollution organique, pollution thermique, foyer d'espèces exotiques, ...) sur la qualité de la ressource en eau et par voie de conséquence sur les populations d'espèces d'intérêt communautaire aquatiques

⇒ Espèces concernées : Chabot, Ecrevisse à pattes blanches, Agrion de mercure

Actions :

1- Favoriser les formations boisées en bordure des étangs et plans d'eau à l'exclusion des digues pour limiter l'échauffement des eaux et maintenir les berges

2- Inciter les propriétaires et exploitants d'étangs et plans d'eau à une démarche participative dans la lutte contre les espèces introduites (ragondins : voir action I.9)

3- Inciter les propriétaires et exploitants d'étangs et plans d'eau à mettre en place des aménagements et une gestion plus respectueuse de l'environnement

Modalités d'intervention :

1- Favoriser les formations boisées en bordure des étangs et plans d'eau à l'exclusion des digues pour limiter l'échauffement des eaux et maintenir les berges

voir Action I.3.

2- Inciter les propriétaires et exploitants d'étangs et plans d'eau à une démarche participative dans la lutte contre les espèces introduites (ragondins)

voir action I.9

3- Inciter les propriétaires et exploitants d'étangs et plans d'eau à mettre en place des aménagements et une gestion plus respectueuse de l'environnement

Expertise des étangs existants ou en projet et étude des possibilités techniques et financières d'aménagements (filtres, dérivation, aménagements connexes) destinés à limiter les impacts sur le milieu naturel.

Localisation de l'action :

- Ensemble des plans d'eau du site avec priorité aux plans d'eau situés dans le lit des cours d'eau - **unité de gestion BV**

Modes de contractualisation (mesure 1) :**Parcelle uniquement en SAU : Contrat d'Agriculture Durable (C.A.D.)**

⇒ via la mesure f : aide à la surface ou à l'année

Mesure de référence ☒Mesure à compléter ☐**Coût estimatif de l'action :****1-** Favoriser les formations boisées en bordure des étangs et plans d'eau à l'exclusion des digues pour limiter l'échauffement des eaux et maintenir les berges (voir Action I.3.)

Mesure agri-environnementale	Montant aide CAD	Unité de référence	Quantité	Total € TTC
restauration de ripisylve N°Action : 0501A	1,52 €/ml/an*	ml/exploitation	?	?

2- Inciter les propriétaires et exploitants d'étangs et plans d'eau à une démarche participative dans la lutte contre les espèces introduites (ragondins : voir action I.9)

Opération	Unité de référence	Quantité	Coût unitaire € TTC	Total € TTC
Diagnostic préalable des populations et des dégâts sur étangs	jour	2/an	600	1200
Autres mesures de l'action I.9	Coût inclus dans action I.9			

3- Inciter les propriétaires et exploitants d'étangs et plans d'eau à mettre en place des aménagements et une gestion plus respectueuse de l'environnement

Opération	Unité de référence	Quantité	Coût unitaire € TTC	Total € TTC
3- Expertise d'étangs et analyse technico-financière	1 expertise	5-10	1500	7500-15.000

Financement prévisionnel :

Type d'opération	Financeur	Outil financier	Montant € TTC indicatif	Taux
1- Mesures agri-environnementales	Etat / Europe	FGMN / FEOGA	/	50/50
2- Lutte ragondin	Conseil général/ communes	/	1200	70/30
3- Expertise aménagement étangs	Etat / Agence de l'eau	FGMN/ autre	7500-15.000	70/30

Calendrier d'intervention prévisionnel :

Opération	2005	2006	2007	2008	2009
1- Mesures agri-environnementales	X	X	X	X	X
2- Lutte ragondin	X	X	X	X	X
3- Expertise aménagement étangs	X	X	X	X	X

Mise en oeuvre : Etat

Exploitants agricoles, Propriétaires d'étangs, Structure animatrice

Modalités d'évaluation de l'action :

- Comptabilisation du linéaire restauré, entretenu et planté chaque année.
- Comptabilisation du nombre de ragondins piégés sur étangs chaque année.
- Nombre de propriétaires / d'étangs engagés dans une démarche qualité environnementale

Points du cahier des charges faisant l'objet d'un contrôle :

- Localisation du plan d'eau
- Etat de la ripisylve
- Conformité des aménagements hydrauliques

III.1.

Animation du Document d'Objectifs

Constat :

Le DOCOB n'est pas un document qui fige les activités et leurs évolutions. C'est une démarche dynamique qui doit se faire en concertation avec les acteurs locaux. Comme l'a été la rédaction du DOCOB, la mise en œuvre de ces actions doit donc être soutenue et suivie régulièrement par une structure animatrice nommée par l'Etat. Le rôle de cette structure est d'animer cette mise en œuvre, au sein d'un Comité de suivi, dans les différents aspects nécessaires à la bonne marche administrative et technique du dossier, en concertation avec les services de l'Etat et les acteurs locaux.

Objectifs de l'action :

Animer la mise en œuvre des actions prévues au DOCOB visant à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et en assurer le suivi.

Actions :

1- Réalisation par la structure animatrice, pour le compte de l'Etat, des missions d'animation du Document d'Objectifs, ainsi que des missions d'assistance technique et administrative.

Modalités d'intervention :

1- Mission d'animation : animation, sensibilisation, information, communication auprès des acteurs locaux et de l'administration :

1a- poursuivre la concertation locale et coordonner les différentes réunions organisées (groupes de travail thématiques, Comités de Pilotage, réunions d'information et de sensibilisation) ⇒ cette phase correspond aux diverses réunions d'information, de sensibilisation organisées par la structure animatrice, ou auxquelles celle-ci sera amenée à participer, déjà prévues dans les différentes actions précédentes.

1b- réalisation de lettres « Infosites » NATURA 2000 (2 publications/an)

Thématiques possibles: opérations de restauration, d'entretien et de suivi menée sur le site (C.A.D., Contrats de Restauration « Rivière », opérations de débroussaillage), articles sur le développement durable, sur l'actualité NATURA 2000 ou des CAD

1c- poursuivre la collecte d'informations concernant le site, notamment celles qui pourraient engendrer une révision du DOCOB (données socio-économiques),

2- Assistance technique :

Mise en place des actions :

2a- démarcher les demandeurs potentiels de contrats NATURA 2000 (réunions, rencontres individuelles pour chaque action à mettre en œuvre), assistance aux demandeurs de contrats (proposer les cahiers des charges, en concertation avec les acteurs concernés, et contractualiser avec les différents acteurs concernés),

Suivi des actions :

2b- réaliser certains diagnostics environnementaux préalables des parcelles

2c- réaliser des suivis biologiques (voir fiches action spécifiques)

2d- réaliser le suivi des actions mises en œuvre : suivre l'avancement des différentes actions mises en place sur le site et évaluer chaque année les différentes actions mises en place sur le site à l'aide d'indicateurs (voir chaque fiche action)

3- Assistance administrative :

3a- assistance à la DIREN pour la rédaction de la note du Préfet,

3b- expertise pour l'application de l'article 6 de la Directive Habitats,

3c- réalisation d'un bilan annuel de l'animation du DOCOB et de la mise en place des actions (réunion d'un comité de suivi annuel, rédaction d'un rapport-bilan annuel),

3d- prévision des actions et du budget pour l'année suivante.

Localisation de l'action :

Ensemble du site NATURA 2000 : Ruisseau du Magnerolles - **unité de gestion BV**

Coût estimatif de l'action :

Opération	Unité de référence	Quantité	Coût unitaire € TTC	Total € TTC
1- Animation	Selon besoins estimés par l'état			
2- Assistance technique				
3- Assistance administrative				
Total action	A évaluer			

Financement prévisionnel :

Financier	Outil financier	Montant € TTC indicatif	Taux
Etat	FGMN	A évaluer	100 %

Calendrier d'intervention prévisionnel :

Opération	2005	2006	2007	2008	2009
1- Animation du DOCOB	X	X	X	X	X
2- Assistance technique	X	X	X	X	X
3- Assistance administrative	X	X	X	X	X

Mise en oeuvre : Etat
Structure animatrice désignée par l'Etat

Modalités d'évaluation et de suivi de l'action :

A définir

III.2.



Mettre en place un suivi scientifique des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le Ruisseau du Magnerolles

Constat :

La validité du DOCOB est de 5 années. Au cours de ces 5 années, le site NATURA 2000 va évoluer suite à la mise en œuvre ou non des mesures de gestion proposées dans le DOCOB et le statut des habitats et espèces visées est appelé à évoluer lui-aussi. Un suivi des actions engagées et de leurs effets sur ces habitats et espèces est donc indispensable afin de réajuster, le cas échéant, les actions destinées à assurer leur préservation.

Objectifs de l'action :

Mettre en place des suivis permettant d'évaluer régulièrement :

- ⇒ l'état de conservation et l'évolution dans le temps et l'espace des habitats et espèces faisant l'objet des mesures proposées
- ⇒ l'impact des différentes actions mises en œuvre

Actions :

Mettre en place et réaliser un suivi écologique des différents habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site.

⇒ Habitats concernés :

8220- Végétation des pentes rocheuses

91EO- Bois humides riverains à aulne et frêne

⇒ Espèces concernées : Agrion de mercure, Chabot, Ecrevisse à pattes blanches, Grand capricorne, Grand murin, Lucane cerf-volant, Rosalie des alpes

Modalités d'intervention :

1-Suivi des habitats

1a- Suivi du complexe d'habitat rocheux à végétation pionnière (Code habitats : 8220)

- ⇒ Technique : un suivi par placettes selon la méthode phytosociologique permet de suivre la composition floristique et son évolution
- ⇒ Zones d'intervention : Tines de Chobert
- ⇒ Suivi complémentaire des espèces végétales remarquables (plantes protégées, rares et menacées) : dénombrement du nombre de pieds sur le quadrat, estimation visuelle de leur taux de recouvrement
- ⇒ Taille des placettes : 10 à 50 m² (détermination de l'aire minima)
- ⇒ Paramètres de mesures (cf annexes) : hauteur de végétation, taux de recouvrement, inventaire des espèces avec coefficient d'abondance-dominance, suivi photo (prise de vue verticale)
- ⇒ Nombre de placettes : 5 minimum (à mettre en place dans le temps)
- ⇒ Fréquence et période de suivi : 1 suivi /an, printemps (avril-juin)

1b- Suivi des boisements humides et ripisylves à aulne et frêne (Code habitats : 91E0)

Prévu dans le cadre de l'action I-3, pas de protocoles spécifique (mais suivi limité aux secteurs ayant fait l'objet de restauration ou entretien)

2-Suivi des espèces

2a- Suivi des populations d'Agrion de mercure

recherche et dénombrement des adultes volants 1 fois par an en été sur les zones de source

2b- Suivi des populations de Chabot

1 pêche électrique /an sur 1 tronçon favorable

Modalités d'intervention (suite) :**2-Suivi des espèces****2c- Suivi des populations d'Ecrevisse à pattes blanches**

1 campagne par an de capture à la nasse et recherche visuelle nocturne et dénombrement

2d- Compléments de connaissances sur Grand capricorne, Lucane cerf-volant et Rosalie des alpes

recherche des adultes et indices de présence des 3 espèces 1 fois par an en été le long de tronçons de ripisylve et haies ainsi que dans boisements

2e- Suivi des populations de Grand Murin

recherche des colonies de reproduction en été dans les habitations

+ recherche au détecteur d'ultras-sons d'individus en vol sur les zones de pelouses et prairies

Localisation de l'action :

Zones spécifiques de suivi pour chaque habitat et espèce :

Suivi complexe habitat rocheux– **unité de gestion P**

Suivi ripisylves et bois humides– **unité de gestion BR**

Suivi Agrion de mercure– **unité de gestion RU et S**

Suivi Chabot– **unité de gestion RU**

Suivi Ecrevisse à pattes blanches– **unité de gestion RU**

Suivi Coléoptères xylophages– **unité de gestion B, BR, BV**

Suivi Grand Murin– **unité de gestion BV**

Coût estimatif de l'action :

Opération	Unité de référence	Quantité	Coût unitaire € TTC	Total € TTC
1a- Suivi habitats rocheux 8220	jour	3j/an	600	9000
1b - Suivi ripisylves et bois humides 91 ^{E0}	Voir action I-3			
2a- Suivi des populations d'Agrion de mercure	jour	3j/an	600	9000
2b- Suivi des populations de Chabot	1 pêche	1/an	1500	7500
2c- Suivi des populations d'Ecrevisse	Voir mesure I-10			
2d- Suivi des populations de grands coléoptères	jour	3/an	600	9000
2e- Suivi des populations de Grand Murin	jour	4/an	600	12.000
Total action				46.500

Financement prévisionnel :

Financier	Outil financier	Montant TTC indicatif	Taux
Etat (DIREN)/ Europe	FGMN/ FEOGA	46.500	100 % (50/50)
Autres : Région, Département, Communautés de Communes, Communes, ...)	A définir		

Calendrier d'intervention prévisionnel :

Opération	N+1				N+5
Tous suivis	X				X

Mise en oeuvre : Etat
CSP, Associations, Bureaux d'étude

Modalités d'évaluation et de suivi de l'action :

↳ Rapports d'études et cartographies.

↳ Communication des résultats des suivis à la structure animatrice et validation en Comité de Pilotage.

Point du cahier des charges faisant l'objet d'un contrôle :

↳ Formalisation annuelle des résultats des suivis (rapports, cartographies).

↳ Visites de terrain effectuées par les chargés de mission de la DIREN afin de constater la mise en œuvre des suivis et l'évolution de l'état de conservation des habitats

III.3



Réaliser un suivi scientifique permanent de la qualité de l'eau sur le site NATURA 2000

Constat :

Le site NATURA 2000 du Ruisseau du Magnerolles comprend une longueur de cours d'eau d'environ 17 km, sur laquelle les sources de pollutions sont diverses et plus ou moins importantes. Près d'un tiers des mesures proposées dans le présent DOCOB ont pour but de préserver ou d'améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau. Ce résultat ne peut être connu qu'au travers de mesures régulières et précises de différents paramètres qualitatifs. Or il n'existe à ce jour aucun programme de ce type sur le site, même si la mise en œuvre parallèle du SAGE « Sèvre Niortaise » fournit un cadre particulièrement adéquat.

Objectifs de l'action :

Suivre l'évolution de la qualité physico-chimique des eaux du Magnerolles et éventuellement de ses affluents, notamment au niveau des tronçons du cours d'eau hébergeant les populations les plus importantes d'espèces d'intérêt communautaire. Ceci permet de disposer d'une référence pour vérifier en permanence et sur le long terme la compatibilité entre la qualité des eaux et les exigences écologiques des habitats et espèces inscrits à la Directive Habitats

⇒ Habitats concernés : 91EO - Bois humides riverains à aulne et frêne

⇒ Espèces concernées : Agrion de mercure, Chabot, Ecrevisse à pattes blanches

Actions :

1- Mettre en place et réaliser une campagne annuelle de suivis physico-chimiques des eaux superficielles

2- Inciter les utilisateurs du réseau hydrographique à la surveillance routinière de la qualité des eaux.

Modalités d'intervention :

1- Réaliser une campagne annuelle de prélèvements et d'analyses physico-chimiques des eaux superficielles du site : 4 prélèvements par an (chaque saison) sur chaque point de suivi.

Les paramètres physico-chimiques suivis seront choisis en fonction de leur pertinence parmi : Couleur, T°C, pH, MES, DBO5, COD, O2 dissous, NH4, NO2, NO3, PO4, P total, Conductivité, Dureté, Hydrogénocarbonates, Coliformes fécaux, pesticides (Atrazine, Simazine, Diuron, Trifluraline ou autre).

- Le ou les points de suivi proposés pourraient être localisés :

Sur le ruisseau du Magnerolles : 1 station de prélèvement entre le bourg de Soudan et le secteur encaissé à écrevisses

Sur la zone des sources : 1 station de prélèvement en amont (Ussaudière, Etortière) du Magnerolles, 1 sur un affluent (Rigaudon, Frapinière...)

2- Inciter les utilisateurs (AAPPMA, pêcheurs) du réseau hydrographique à la surveillance de la qualité des eaux et à l'alerte des services compétents en cas d'éventuels problèmes rencontrés.

Localisation de l'action :

Points de suivi physico-chimique à localiser – **unité de gestion RU et S**

Coût estimatif de l'action :

Opération	Unité de référence	Quantité	Coût unitaire € TTC	Total € TTC
1- Suivi physico-chimique sur 2 à 3 points	1 campagne	4/an	800-1200	16.000-24.000
Total action				16.000-24.000

Financement prévisionnel :

Financier	Outil financier	Montant € TTC indicatif	Taux
Etat	FGMN	?	50 %
Agence de l'eau		?	50 %
Autres : Région, Département, Communautés de Communes, Communes, ...	A définir		

Calendrier d'intervention prévisionnel :

Opération	2005	2006	2007	2008	2009
1- Suivi physico-chimique sur 2 à 3 points	X	X	X	X	X

Mise en œuvre : Etat

CSP, DIREN, Conseil Général, IIBSN

Modalités d'évaluation et de suivi de l'action :

- ↳ Mise en place effective des protocoles de suivi chaque année.
- ↳ Mise en forme annuelle des résultats des suivis (rapports, cartographies)
- ↳ Communication des résultats des suivis à la structure animatrice et validation en Comité de Pilotage.

Point du cahier des charges faisant l'objet d'un contrôle :

- ↳ Formalisation annuelle des résultats des suivis (rapports, cartographies).
- ↳ Visites de terrain effectuées par des chargés de mission de la DIREN afin de constater la mise en œuvre des suivis et l'évolution de la qualité physico-chimique de l'eau

IV.1.



Réalisation d'une plaquette de présentation, d'une signalétique et d'actions de communication

Constat :

La prise en compte des objectifs du site NATURA 2000 dans la vie économique et sociale du secteur ne pourra se faire efficacement sans l'appropriation de la démarche par la population locale. Une démarche de communication sur l'intérêt écologique du site est un préalable essentiel à cette démarche.

L'appropriation locale et le développement d'un sentiment d'appartenance territoriale plus fort sont les clefs d'une reconnaissance sociale, culturelle, environnementale plus poussée et donc d'une prise en charge de la préservation du site. En outre, la préservation du site peut concourir à en augmenter l'attractivité touristique (activité pêche, randonnée..).

Objectifs de l'action :

Mettre en place des outils de communication, de sensibilisation et d'information afin de valoriser le site NATURA 2000, mettant en avant son intérêt patrimonial, sa fragilité et la gestion mise en œuvre pour répondre aux objectifs de restauration et d'entretien des habitats et des espèces définis dans le DOCOB

Actions :

- 1- Mettre en place une politique générale de communication, d'information et de valorisation du site NATURA 2000 du Ruisseau du Magnerolles et de ses environs
- 2- Mettre en place une signalétique spécifique sur le site

Modalités d'intervention :

1a - Ajouter un encart ou label présentant le site NATURA 2000 dans tous les documents d'informations touristiques diffusés par l'Office de tourisme local et autres structures territoriales

Cet encart présentera brièvement :

- le nom du site NATURA 2000 et son code,
- une carte présentant le périmètre du site,
- une photo ou dessin des habitats et des espèces d'intérêt communautaire rencontrées sur le site

1b - Réaliser une plaquette d'information (format A4 recto-verso) spécifique au site NATURA 2000, présentant une carte du site, son intérêt patrimonial et les raisons pour lesquelles le site a été retenu comme site d'intérêt communautaire, les enjeux, les menaces les problématiques et les moyens de gestion

2- Mettre en place une signalétique spécifique dans des lieux stratégiques du site NATURA 2000 afin d'informer, de sensibiliser et d'éduquer un large public sur le terrain :

- 2a- Pose de 2-4 panneaux pédagogiques dans les zones de passage stratégiques (accès naturels et sentiers de randonnée)
- 2b- Mise en place d'une signalétique routière sur les axes traversant le site (autoroute A10, RN 11, RD 732)

Localisation de l'action :

unité de gestion R et BV

Coût estimatif de l'action :

Opération	Unité de référence	Quantité	Coût unitaire € TTC	Total € TTC
1a- Création de l'encart NATURA 2000	jour	1	600	600
1b- Création de la plaquette d'information	jour	3	600	1 800
Impression/diffusion de la brochure	exemplaire	500	1,98	990
2a - Création et pose de panneaux	panneau	2-4	1500	3000-6000
2b - Signalétique routière	panneau	2-4	A définir	
Total action partiel				> 6390- 9390

Financement prévisionnel :

Financier	Outil financier	Montant € TTC indicatif	Taux
Etat	FGMN		70 %
Agence de l'eau			30 %
Autres : Région, Département, Communautés de Communes, Communes, ...)	A définir		

Calendrier d'intervention prévisionnel :

Opération	2005	2006	2007	2008	2009
1- plaquette et encart	X				
2- Signalisation		X			

Mise en oeuvre : Etat

Structure animatrice, Conseil Général, DDE et ASF

Modalités d'évaluation et de suivi de l'action :

- ↗ Nombre de brochures diffusées aux différents acteurs du site NATURA 2000.
- ↗ Nombre de panneaux posés
- ↗ Suivi de l'impact de la communication lors des réunions du Comité technique et / ou du Comité de pilotage

Points du cahier des charges :

- ↗ Réalisation effective des encarts, des panneaux, de la plaquette et des brochures
- ↗ Nombre de brochures diffusées
- ↗ Contrôle visuel sur le terrain de la signalétique (panneaux...)

CORRESPONDANCE ENTRE LES ACTIONS DE LA VERSION 2001 ET DE LA VERSION ACTUELLE DU DOCOB

N° action	Description de l'action	Actions 2001
I- 1	Restauration des habitats liés aux affleurements rocheux	I-2
I- 2	Gestion extensive des côteaux des Tines de Chobert	I-1
I- 3	Restauration et entretien des ripisylves et boisements à aulnes et frênes	I-3, I-4, II-14, II-40, II-41
I- 4	Restauration et entretien de l'habitat du lit des cours d'eau	II-06, II-12, II-13
I- 5	Protection de l'habitat du lit des cours d'eau	II-15, II-16
I- 6	Restauration et entretien des haies et boisements	II-02 , II-03, II-04, II-50
I- 7	Maintien ou amélioration des capacités d'accueil des espèces d'amphibiens	II-29
I- 8	Maintien ou amélioration des capacités d'accueil des espèces de chiroptères	II-30
I- 9	Contrôle des espèces invasives (ragondin)	II-11
I- 10	Evaluation des possibilités de réintroduction d'une population d'écrevisses à pattes blanches	Non prévue
II- 1	Veiller au respect de la réglementation relative à la protection de la ressource en eau	II-05, II-07, II-17, III-2, III-3, III-4
II- 2	Inciter à la mise en place de systèmes d'assainissement domestique efficaces	II-21, II-22, II-23
II- 3	Améliorer la gestion environnementale des réseaux routiers	II-25, II-26, II-27, II-28
II- 4	Inciter à la mise en place de dispositifs de collecte et traitement des effluents industriels	II-24
II- 5	Inciter les exploitants agricoles à maintenir ou augmenter les surfaces en herbe	II-01, II-10, II-20
II- 6	Inciter les exploitants agricoles à réduire les intrants et traitements phytosanitaires	II-18, II-19
II- 7	Intégrer l'exploitation des retenues d'eau dans la démarche de préservation de la ressource en eau	Non prévue
III- 1	Animation du Document d'objectif	III-1
III- 2	Suivi des habitats et espèces d'intérêt européen	III-6, III-7
III- 3	Suivi de la qualité de l'eau	III-5
IV- 1	Réalisation d'une plaquette de présentation, d'une signalétique et d'actions de communication	IV-1, IV-2
Non reprises	Extension périmètre Ouvrages tampons et zones de divagation Points d'accès et cheminements sur le site	II-0 II-08 et II-09 IV-3 et IV-4
21 actions		49 actions initiales